

Magazine hebdomadaire d'information communiste



1920  
2020

# Justice



Pour la Responsabilité et le Développement véritable

Jeudi 24 Avril 2025 - 105<sup>ème</sup> Année - N° 17 - Martinique : 2,00 € - France : 2,40 € - DOM : 2,20 €



95659 DOM 2,00 €  
3 789565 902000

**CONJONCTURE ÉCONOMIQUE 2024 :**  
**Ralentissement accentué et perspectives défavorables**

A photograph of an industrial or commercial area with several buildings, parking lots, and a road in the foreground.

**COLONIALISME :**  
**La France face à la dette odieuse d'Haïti**

A photograph of a large, white, classical-style building with a dome and columns, likely a government or institutional building in Haiti.

## Sommaire

- Sa ka Pasé ..... p. 2  
 Edito ..... p. 3  
 - Avancer vers la responsabilité  
 Luttés Sociales ..... p. 4/5  
 - Transport maritimes : Pour la mise en place d'un service minimum  
 - Les salariés de Friandises des îles et SAS SCORP sont en grève  
 - La CGTM ONF tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme  
 Nécrologie ..... p. 5/6  
 - René Fabien et Miguel Erichot  
 - Décès du Pape François  
 Chronique Juridique ..... p. 6/7  
 - Arnaques aux numéros surtaxés  
 Conjoncture 2024 ..... p. 7/8  
 Société ..... p. 8/10  
 - Dérives autour des thérapies alternatives  
 - Tempête Béryl  
 - Narcotrafic en Martinique  
 Politique ..... p. 10/11  
 - Pourquoi je suis communiste  
 Vie du Parti ..... p. 11  
 - Francis Sillande adhère au PCM  
 Notre Amérique ..... p. 12/15  
 - Face à la dette odieuse d'Haïti  
 - Le fils de Martin Luther King remet Marine Le Pen à sa place  
 - IEDOM : La Caraïbe proche de vaincre l'inflation  
 - La Caraïbe doit se préparer à surmonter une récession globale  
 Notre Afrique ..... p. 15  
 - Santé : Une crise "sans précédent" menace l'Afrique  
 Dans le Monde ..... p. 16/18  
 - Que s'est-il passé à Soumy ?  
 - Flash-Hebdo  
 Annonces Légales ..... p. 18/19

## "JUSTICE"

Administration & Rédaction :  
 Tél. : 05 96 71 86 83  
 ed.justice@wanadoo.fr

<http://www.edition-justice-martinique.fr>

Editions Justice



Fondateur : Jules MONNEROT (8 Mai 1920)

Angle rues A. Alikier & E. Zola  
 Fort-de-France - Tél. : 05 96 71 86 83

Commission paritaire n° 0126C87526  
 du 4 Février 2021

Directeur de la Publication :  
 Fernand OCCOLIER

Maquette & Impression : RCG Imprimerie  
 46, Angle des rue A. Alikier et E. Zola  
 Terres Sainville - 97200 Fort-de-France  
 Tél. : 05 96 73 14 54

## En Martinique le Fonds de Secours pour l'Outre-mer est mis en place

Huit mois après le passage de l'ouragan Béryl, le ministère des Outre-mer a déclenché le Fonds de Secours pour l'Outre-mer (FSOM). Un dispositif exceptionnel qui permet d'apporter une aide financière aux personnes et structures non assurées ou insuffisamment couvertes. Cette aide financière renflouera les secteurs les plus touchés. Ainsi la filière pêche est en première ligne. En tout, 65 marins-pêcheurs ont été indemnisés avec une enveloppe globale de 37 333,07 €, afin de compenser les pertes subies. Les collectivités ont elles aussi fait valoir leurs besoins après les dégâts causés sur plusieurs infrastructures. 20 dossiers ont été validés pour un montant total de 583 076,85 €, répartis entre plusieurs communes, notamment Schœlcher, Sainte-Luce, Saint-Pierre, ou encore la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM). Les indemnisations concernent des dommages sur des infrastructures publiques : pontons, digues, voiries, équipements PMR, etc. Par ailleurs 6 restaurants de plage, non assurés, vont bénéficier d'une enveloppe de 3 874,78 €. Les dégâts concernent notamment des équipements professionnels (chambres froides, électroménager) et des aménagements touristiques (mobilier, barques, toboggans). 14 foyers situés au Prêcheur, à l'Anse-d'Arlet, Sainte-Luce, Sainte-Anne et au Diamant recevront un total de 7917,50 €. Ces aides permettront de remplacer mobilier et électroménagers détruits par l'ouragan, pour des personnes à revenus modestes ne bénéficiant pas de couverture assurantielle. Les premiers paiements ont déjà été effectués pour les particuliers et entreprises. Pour les collectivités, les versements se feront progressivement dans les semaines à venir.

## 1,4 tonne de poissons saisie par la Direction de la mer



Lundi 14 avril 2025, à 7h00, les opérations hebdomadaires de contrôle du débarquement du produit de la pêche maritime de trois navires sous pavillon vénézuélien.

Lors d'un contrôle au débarquement du produit de la pêche maritime, trois navires sous pavillon vénézuélien ont été examinés le lundi 14 avril. En effet, ces navires avaient transmis, préalablement et conformément à la réglementation en vigueur, le poids des espèces de poisson prévu au débarquement au Centre national de surveillance des pêches. Parmi l'un d'eux le navire, EL SUR, avait déclaré près de 4 tonnes de poissons à débarquer. Mais, une fois arrivé à quai, l'Unité littorale des affaires

maritimes (ULAM) de la Direction de la mer a constaté dès les premières estimations, un dépassement conséquent de la quantité déclarée. À l'issue des opérations de pesée qui ont duré 5 heures, les agents des affaires maritimes ont constaté, en présence du capitaine du navire, que 1,4 tonne de poissons n'était pas déclarée. Le directeur de la mer a procédé à la saisie immédiate de ce surplus illégal, qui a été remis gratuitement à la disposition d'associations d'aide alimentaire de Martinique. Le capitaine du navire s'expose, par ailleurs, à des poursuites judiciaires. Ces contrôles s'inscrivent dans la volonté de l'État et de l'Union européenne de lutter contre toute forme de pêche illégale.

## Fortaleza, la nouvelle destination au départ des Antilles-Guyane

La nouvelle liaison aérienne Guadeloupe-Fortaleza, est opérée par Air France. Au départ de Pointe-à-Pitre, le vol dure près de 3 h 30 pour aller jusqu'à Cayenne (avec un passage par Fort-de-France). Une escale de 1 h 20 en Guyane avant d'atteindre sa destination finale au Brésil, 3 heures après. Le premier vol aller-retour entre la Guadeloupe et Fortaleza a été opéré, mardi 15 avril, avec succès. Cette nouvelle ligne d'Air France ouvre de nouvelles perspectives touristiques, culturelles et économiques entre les Antilles-Guyane et le Brésil. C'est en tout cas le défi que s'est fixé la compagnie aérienne : permettre aux clients antillais d'aller vers le Brésil, mais aussi de ramener des clients guyanais vers le Brésil. Et, dans l'autre sens, de faire connaître la Guyane et les Antilles aux Brésiliens. Cet axe aérien a pour principal objectif de renforcer la connectivité dans la zone Caraïbes-Amérique du Sud.

## Face aux attaques du pouvoir, réagir et avancer vers la responsabilité

Le ministre français de l'Économie Éric Lombard a annoncé, le dimanche 13 avril, un effort supplémentaire de "40 milliards d'euros" d'économies dans le budget 2026.

Donc en 2026 la population n'aura manifestement pas fini de se voir imposer des sacrifices. Après avoir fait passer en force la loi de finances 2025 prévoyant une réduction d'environ 50 milliards d'euros du déficit public, au prix d'une saignée dans le budget des services publics et des collectivités territoriales, le gouvernement est déjà prêt à augmenter la purge amère.

Ces nouvelles économies sont soi-disant justifiées par la volonté du gouvernement de remettre les comptes publics d'aplomb pour atteindre l'objectif de déficit de 4,6 % du PIB en 2026 et le faire passer sous les 3 % en 2029. Cependant les dépenses d'armement doivent passer de 50 milliards en 2025 à 100 milliards à l'horizon 2030. C'est un doublement. Sous prétexte de "menace russe".

Où le gouvernement ira-t-il puiser pour réaliser ces exorbitantes économies puisqu'il assure qu'il ne va pas augmenter les recettes par l'impôt ?

En effet, sur les 70 milliards d'euros de déficit, en cumulé en 2023 et 2024, 80 % sont dus à de trop faibles rentrées fiscales, notamment en raison des cadeaux fiscaux faits aux grandes fortunes et aux entreprises depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron.

Le dogme ultra-libéral du Premier ministre François Bayrou tient en trois énoncés : nous ne produisons pas assez, nous travaillons trop peu et nous dépensons trop. Un programme de régression sociale.

Seule certitude : le pouvoir privilégie la piste de frapper à nouveau les services publics et les collectivités locales. La France frôle la récession et le chômage repart à la hausse.

Dans ces 50 milliards d'économies supplémentaires une part va certainement concerner l'outre-mer comme ce fut le cas pour le budget 2025. Il faut savoir que le budget du ministère des outre-mer était de 2,8 milliards, dont la moitié est relatif aux mesures fiscales spécifiques de ces territoires. Il ne représentait que 14 % de l'effort

de l'Etat dans les pays dits d'outre-mer qui se montait théoriquement à 24,5 milliards en 2025 et qui a été coupé de 2 milliards. Combien en 2026 ?

L'un des effets du premier coup de rabot de l'Etat en 2025 a été de contribuer au recul du budget 2025 de la CTM.

La situation économique et sociale de la Martinique en ce début de 2025 est à la baisse si on se réfère aux dernières données 2024 publiées par l'Insee (cf Justice n°14 du 3/04/2025) et l'Ile-dom (voir Justice de cette semaine). La crise de la vie chère a pris sa part dans ce recul.

Rappelons quelques alertes.

- Baisse de l'activité dans tous les secteurs, excepté le tourisme ;
- Baisse de la consommation des ménages ;
- Taux de chômage en hausse en 2024 ;
- Baisse de l'emploi salarié en 2024 ;
- Nombre de créations d'entreprises en forte baisse ;
- Crise du BTP ;
- Hausse des faillites d'entreprises début 2025 ;
- Etc...

Nous venons d'apprendre en outre par l'Insee que le recul démographique s'est poursuivi en 2024 en Martinique et que nous détenons le record de la région de l'ensemble français la plus âgée et avec la baisse des naissances la plus forte.

Alors ? Il faut réagir contre la politique d'austérité renforcée du gouvernement Macron-Bayrou et exiger qu'il tienne compte du contexte social dégradé de notre pays. Mais nous devons puiser dans nos capacités propres pour réduire notre dépendance, particulièrement au plan alimentaire, booster les énergies renouvelables, modifier notre mode de consommation importée, etc. Devenir plus responsables de nous-mêmes surtout.



Michel Branchi (21/04/2025)

**Transport maritime :****Les usagers demandent la mise en place d'un service minimum**

Deux associations d'usagers des transports maritimes montent au créneau

Depuis le 28 mars 2025, les navettes maritimes assurant le transport entre Fort-de-France et des Trois-Ilets sont à l'arrêt. En effet, les salariés sont en grève et dénoncent le "non-respect du protocole d'accord de 2024", ainsi que des problèmes de sécurité et des sommes non-versées par l'ancien délégataire. Un vrai problème pour les usagers qui utilisent ce moyen de transport régulièrement. C'est dans cette optique que l'Asso Usagers Transports de Martinique (AUTM) et l'Association des usagers des transports maritimes de la Martinique (AUT2M) ont annoncé le 14 avril 2025 l'engagement d'une procédure administrative en référé-liberté : "Cette procédure d'urgence, qui devrait aboutir à une décision dans les prochains jours, a pour but d'obtenir la condamnation -sous astreinte- de Martinique Transport et de la société BLUE LINES à mettre en place un service minimum." Pour tenter de sortir gagnante de cette procédure, l'association a mandaté Maîtres Aurélie BEL, Renaud PORTE-JOIE et Karine OFFROY-BONELLE.

Dans un autre communiqué, les associations ont expliqué les raisons de cette procédure : "Nous ignorons les raisons réelles du

droit de retrait des salariés et les moyens avancés par Martinique Transport et Blue Lines pour solutionner ce contentieux. Nous n'avons surtout aucune perspective quant à une éventuelle reprise des rotations."

Jusqu'au mercredi 16 avril, les associations ont demandé la rédaction d'attestations manuscrites accompagnées d'une photocopie d'une pièce d'identité. Les usagers ont pu exposer les conséquences de l'arrêt des navettes sur leur quotidien, les activités professionnelles, les études, la santé, mais aussi la pénibilité des transports alternatifs et leur coût.

**Le service minimum est-il obligatoire ?**

Le service minimum est un système qui permet de concilier deux droits fondamentaux : d'un côté, le droit de grève des salariés, et de l'autre, le droit pour les usagers d'accéder à un service public, notamment dans les transports. Selon la loi de 2007, le service minimum n'est pas obligatoire dans tous les cas. Toutefois, la loi impose que les entreprises délégataires d'un service public s'engagent dès le départ, dans leur contrat, sur un plan de transport adapté en cas de perturbation.

**Pas d'issue à Transaglo**

Depuis le 11 avril, les agents de la société de transport urbain Transaglo sont aussi mobilisés pour dénoncer les échecs des négociations annuelles obligatoires (NAO). Les salariés veulent transformer une prime exceptionnelle de 1 600 € en un 3<sup>e</sup> mois pérenne, ainsi qu'une revalorisation salariale de 100 € nets mensuels.

Les usagers doivent être patients et le protocole doit être respecté.

J-PM (18/04/2025)

**Plus de 3 mois sans revenus :****Les salariés de Friandises des îles et SAS SCORP sont en grève**

**90 jours sans revenus ! C'est la situation critique dans laquelle se trouvent les salariés de la boulangerie Friandises des îles et de SAS SCORP. Sans grandes nouvelles de leur patron, certains d'entre eux ont initié un mouvement de grève au début du mois d'avril. Mais ils ne sont pas au bout de leur peine. L'une des sociétés aurait même été radiée à l'insu des agents. Démunis et sans moyens pour subvenir à leurs besoins, ils tirent la sonnette d'alarme.**

La boulangerie Friandises des îles, située au quartier Batelière, à Schoelcher, est fermée depuis plus de deux semaines (mercredi 2 avril). La vingtaine de salariés en colère se sont mis en grève. Pour cause, le non-versement de leurs salaires depuis 3 mois. Ils déplorent aussi un manque de communication et de transparence du gérant de la structure. Ce dernier, résidant à Saint-Martin, est très difficile à joindre, pour ne pas dire injoignable. Une salariée a réussi à s'entretenir avec lui entre fin mars et début avril, mais cela n'a pas suffi à rassurer les employés, qui n'ont plus les moyens de subvenir à leurs besoins. Démunis et Sans revenus, ils ont décidé faire appel à un syndicat pour les représenter et faire valoir leurs droits.

**Dirigée par le même gérant, la SAS SCORP a été radiée**

La boulangerie Friandises des îles n'était que le sommet de

l'iceberg. Une autre entreprise dirigée par le même individu rencontre des soucis. Pire encore : elle serait radiée. Depuis le mois de janvier, les salariés de la société de sécurité SCORP SAS, située à Plateau Fofo à Schoelcher, ne sont plus payés. En faisant leurs recherches, soutenus par la CGMT/SOEM/FSM, ils ont découvert que leur entreprise n'existe plus depuis deux mois. Une situation juridique qui les plonge dans le flou, vu qu'ils ne sont considérés ni comme licenciés ni comme démissionnaires. Incapables d'envoyer des contrôleurs sur le site, les salariés ont dû quitter les locaux depuis le 3 avril. C'est en faisant des recherches sur leurs retards de salaires qu'ils ont découvert que l'entreprise n'existait plus. Selon le patron, "il s'agirait d'une erreur que ses avocats seraient en train de corriger". Pour l'heure, les salariés sont dans l'impasse. La direction du travail ne peut pas leur apporter plus d'éléments et leur suggère d'adresser un courrier au gérant, alors qu'ils ne connaissent pas d'adresse exacte. Outre Friandises des îles et la SAS SCORP, les salariés citent en exemple une autre entreprise détenue par Staphane Passavan. Selon eux, il s'agit d'une supérette dénommée Passmarket, située à Baie des Tourelles à Fort-de-France. Elle aussi aurait fermé du jour au lendemain.

M.C avec RCI 18/04/2024

## Amiante dans les remparts, propos jugés sexistes : la CGTM ONF tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme



Lundi 14 la CGTM ONF a été également attendue par la direction pour une réunion avec la médecine du travail. Ces derniers ont décidé de la boycotter

Lors d'une assemblée générale, le lundi 14 avril à la maison des syndicats, les salariés de l'Office National des Forêts se sont mobilisés afin de faire le point sur la situation stérile qu'ils traversent. Entre problèmes d'amiante et désaccord avec la hiérarchie, les salariés dénoncent le manque de considération de la direction générale et territoriale.

La situation ne se décante pas à l'Office National des Forêts. En grève depuis le mois de janvier, les salariés affiliés à la CGTM ONF constatent qu'il n'y a aucune avancée sur la plateforme des revendications et déplorent la qualité de communication avec la direction. Pour rappel en plus des problèmes d'amiante, ils dénoncent des choix managériaux problématiques. En tout, 27 salariés auraient signé une pétition pour demander le départ de la responsable d'unité et de production. Cependant, placée en mesure conservatoire, cette dernière continue à percevoir ses avantages sociaux sans être sur site.

### NÉCROLOGIE

#### L'ancien président de la CGSS René Fabien est décédé



René Fabien est décédé à l'âge de 90 ans  
Crédit portail des médiathèques de Martinique. Photo de 1996

Ancien secrétaire départemental de Force Ouvrière de 1978 à 1985 et ancien président du conseil d'administration de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale (CGSS), René Fabien s'est éteint à l'âge de 90 ans. Après une carrière dans les Postes et Télécommunications, René Fabien a aussi occupé

Pour les employés, "il y a un profond mépris" de la part de la direction envers eux.

#### CGTM ONF : "Pour des questions financières, la direction refuse de faire désamianter le bâtiment."

Lors d'une assemblée générale le lundi 14 avril, les employés de l'Office National des Forêts se sont mobilisés, ils continuent à protester contre la décision de leur direction de maintenir ouvert les locaux de leur siège alors qu'il y aurait de l'amiante : "Cet après-midi, la direction fait une réunion d'information pour tous les salariés avec la présence du médecin du travail afin d'exposer des comptes-rendus, des rapports qui ont été faits, des diagnostics par rapport à l'amiante. Mais surtout pour essayer de rassurer, convaincre les salariés qu'il n'y a pas de dangers à réintégrer le bâtiment. Sauf que lors de notre dernière réunion, il était clair pour nous que tout n'avait pas été fait. Mais la direction essaye de faire fi de ça, pour des questions financières et autres, elle refuse de faire le nécessaire pour désamianter le bâtiment." Daniel-Alexandre Fatna ouvrier à l'ONF).

De son côté, la direction reconnaît la présence d'amiante, mais indique qu'une mesure d'air a été prise et elle indique aucune présence de particules, ni de risquer d'inhalation.

À cela s'ajoutent des propos tenus par le directeur à l'encontre de certaines salariées, jugés sexistes par le syndicat. Les syndicalistes ont réclamé une commission d'enquête interne, les résultats seront rendus la semaine prochaine.

M.C 15/04/2025

la présidence du CESER, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, institution remplacée par le CESE-CEM en 2018. Au sein de la CGSS, il a formé un duo avec l'ancien directeur Jean-Tony Duclos, décédé en janvier 2018, et contribué à des avancées sociales, y compris en interne.

Justice adresse ses sincères condoléances aux proches et à la famille de René Fabien.

#### Décès de Miguel Erichot

Nous avons la douleur et la tristesse de vous informer du décès brutal de Miguel Erichot, fils de notre camarade Georges Erichot, Secrétaire général du PCM. Il a succombé à une crise cardiaque à l'âge de 50 ans.

Le rapatriement de sa dépouille et les obsèques auront lieu à une date ultérieure.

Justice présente ses très sincères condoléances au camarade Georges Erichot, à son épouse et à toute sa famille en leur souhaitant beaucoup de courage dans cette dure épreuve.

## Mort de François, le pape qui a bousculé l'Église



Le pape François, le 11 octobre 2017, au Vatican | DPA/ABACA

Pauvreté, écologie, paix, migrants et réforme de la Curie auront été les préoccupations essentielles de Jorge Mario Bergoglio, François, 266e pape de l'Église catholique romaine. Il est mort le lundi de Pâques, à l'âge de 88 ans.

Jusqu'au bout, il a voulu tenir son rôle, en prononçant le dimanche de Pâques, à la loggia centrale de la basilique Saint-Pierre, le message *Urbi et Orbi*. François y souhaitait notamment *“la lumière de la paix pour la Terre Sainte et pour le monde entier”*. La Corse et Marseille ont été parmi ses derniers voyages sur les bords d'une Méditerranée qu'il qualifiait de *“cimetière”*. À Ajaccio, le 15 décembre 2024 – à Paris on venait d'inaugurer la réouverture de Notre-Dame –, le pape François lançait un appel vibrant à la paix *“pour tout le Moyen-Orient et entre les peuples russe et ukrainien”*.

C'est en juillet 2013 sur l'île de Lampedusa qu'il avait fait son premier déplacement. Tout un symbole au plus fort de ce qu'on appelait alors la *“crise des migrants”*. Ce fut un séjour papal chargé d'images et de paroles marquantes. On parlait presque de révolution dans l'Église catholique apostolique romaine. Après le renoncement de Benoît XVI, ce 13 mars 2013 d'aucuns ne misaient pas grand-chose sur le règne de François au pontificat.

### Un pionnier dans l'Église

Dans l'histoire de la papauté, François fut le premier à plusieurs titres. Premier non Européen, premier du continent américain, premier jésuite, et parlant mal l'italien. Il vivait loin des arcanes du Vatican et était un inconnu.

Âgé de 76 ans, Jorge Mario Bergoglio avait déjà de sérieux problèmes de santé et il ne correspondait pas vraiment aux codes de la maison.

Né à Buenos Aires en Argentine le 17 décembre 1936, Jorge Mario Bergoglio est mort ce lundi 21 avril 2025. Ce fils d'un père comptable, immigré italien, avait fait des études de chimie avant d'entrer en séminaire diocésain et d'être ordonné prêtre le 13 décembre 1969 dans la Compagnie de Jésus.

Après une parenthèse au Chili, où il fait des études de lettres, il obtient un diplôme de philosophie, puis enseigne dans divers collèges de Buenos Aires. En 1992, Il est nommé par le pape Jean Paul II évêque auxiliaire de la capitale argentine, puis archevêque primat d'Argentine en 1998 et cardinal en 2001.

Dès les premiers instants de son pontificat au Saint-Siège, il imprime sa marque. D'abord par le choix de son nom saint François d'Assise, ce protecteur des pauvres, proche de la nature et qui avait choisi une vie sobre, limite ascétique. Il se débarrasse des signes de *“richesse”* en arborant souvent une simple soutane blanche.

### Le Pape du Sud global

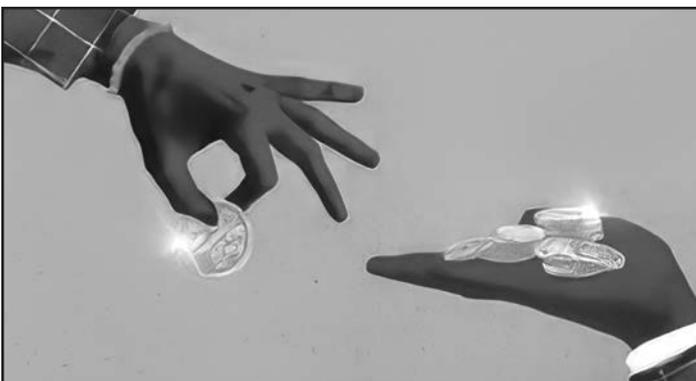
François aura également invité l'Église romaine, trop occidentale à son goût, à regarder davantage vers le sud et les périphéries.

Pour lui, l'Église appartient autant aux pays en voie de développement qu'aux pays dits riches. Aussitôt dit aussitôt fait, le premier conseil des cardinaux qu'il met en place dès 2013 représente tous les continents. Il compte seulement deux Européens sur huit. Il s'emploiera à nommer un plus grand nombre de cardinaux d'Asie ou d'Afrique.

“J” avec l'Humanité.

## CHRONIQUE JURIDIQUE

### Arnaques aux numéros surtaxés, comment les éviter ?



Certains sites Internet incitent le consommateur à appeler un numéro surtaxé, certains services allongent volontairement la durée de l'appel payant... Un rapport du 17 mars a relevé de multiples arnaques.

**Si vous recevez un message vous indiquant de rappeler un numéro parce que vous avez loupé une livraison de colis ou que vous avez gagné un lot, ne rappelez pas tout**

**de suite et vérifiez d'abord quel est ce numéro. Cela vous évitera d'être victime d'une arnaque aux numéros surtaxés.** S'il y a du mieux, les arnaques concernant les numéros surtaxés subsistent. C'est ce qui ressort de la dernière communication de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) publiée le 17 mars. En 2023, suite à des alertes de consommateurs sur le site [surmafacture.fr](http://surmafacture.fr), la DGCCRF a conduit une enquête sur 21 entreprises ayant un numéro surtaxé exerçant dans des secteurs variés (renseignements téléphoniques, aide aux démarches administratives, voyance et astrologie, jeux et concours, téléphone rose, conseil en gestion de patrimoine, assistance).

Leur objectif était notamment de vérifier que les obligations d'information du consommateur sur les tarifs étaient respectées, que les informations publiées sur l'annuaire inversé étaient fiables... Les agents ont relevé un certain nombre de pratiques commerciales trompeuses : certains sites Internet incitent le consommateur à appeler un numéro surtaxé, certains services allongent volontairement la durée de l'appel payant (4 établis-

sements sur 8), des opérateurs ne suspendent pas immédiatement un service alors que les informations figurant sur l'annuaire inversé sont fausses. Dans le collimateur de la DGCCRF figurent aussi certains services de renseignement qui n'informent pas le consommateur sur les tarifs de mise en relation.

### 1 Une obligation de distinguer prix de la communication et du service

Depuis le 1er octobre 2015, il existe seulement trois types de numéros spéciaux pour les entreprises et les services publics, appelés numéros de service à valeur ajoutée (SVA). Ceux-ci ont 4, 6, 10 chiffres (ils commencent alors par 08) :

- les numéros gratuits (la communication est prise en charge par l'opérateur et le temps passé n'est pas décompté d'un forfait),
- la tarification normale (le consommateur paie la communication et l'appel est inclus dans les forfaits illimités),
- les numéros surtaxés (le service est facturé en plus du tarif du coût de la communication normale).

L'autorité de régulation des communications, Arcep, a aussi imposé une signalétique visuelle claire qui permet aux consommateurs de mieux s'y retrouver. Aux côtés des numéros doit figurer un petit cartouche coloré informant clairement sur les tarifs : vert pour les numéros gratuits, gris pour la tarification normale et violet pour les numéros surtaxés.

Ces indications doivent à chaque fois distinguer le prix de la communication et celui du service (C + S). La loi du 4 août 2008

interdit la mise en place de numéros surtaxés pour le suivi des commandes des consommateurs et les réclamations. Les établissements de santé, hôpitaux et Ehpad, ne sont pas non plus autorisés à avoir un numéro surtaxé.

### 2 Vérifier le numéro sur l'annuaire inversé de surmafacture.fr

Peut-être avez-vous reçu un SMS vous invitant à rappeler un numéro, les plus fréquents font référence à un colis qui n'a pu être distribué ou à un lot que vous auriez gagné, voire à un proche hospitalisé. La formulation a beau vous paraître un peu étrange, vous avez rappelé au cas où. Vous avez probablement été victime d'une arnaque à l'appel à rebond car le numéro que vous avez composé était payant et votre interlocuteur vous a gardé le plus longtemps possible au téléphone.

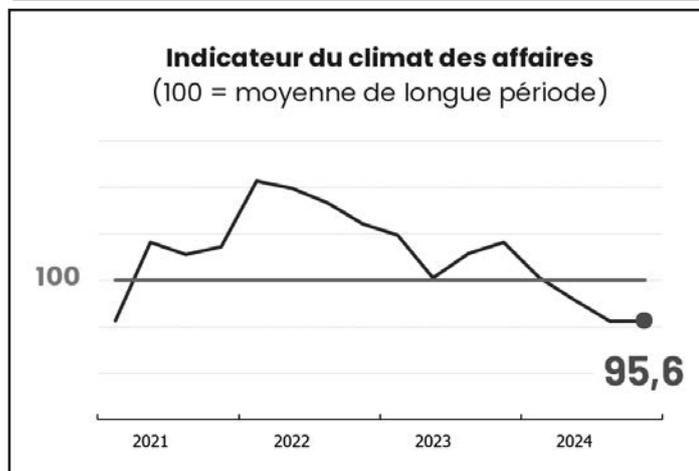
Pour éviter ce type de mésaventure, une règle : ne rappelez pas directement le numéro. Avant de le composer, ayez le réflexe de le vérifier, notamment s'il s'agit d'un hôpital. Dites-vous qu'une administration dispose d'autres moyens de vous joindre. Pensez aussi à taper le numéro sur l'annuaire inversé qui figure sur le site surmafacture.fr, la plateforme d'information aux consommateurs mise en place par l'Association française du multimédia mobile (Af2M). Cet annuaire inversé vous renseignera sur le coût de l'appel. N'hésitez pas non plus à signaler les numéros suspects dans la rubrique dédiée. C'est à partir de ces signalements que travaille notamment la DGCCRF.

Mélanie Mermoz (L'Humanité - 5 avril 2025)

## ECO-SOCIAL

### Conjoncture économique martiniquaise en fin d'année 2024 :

## Ralentissement accentué et perspectives défavorables



Le ralentissement de l'économie, qui était en cours depuis le début de l'année, s'est confirmé et même accentué au second semestre

L'Institut d'émission des Dom (Iedom) vient de publier en mars 2024 sa note de conjoncture du 4ème trimestre 2024. Il annonce en titre : **“Une économie fragilisée, mais en voie de stabilisation ?”**.

L'appréciation générale est relativement pessimiste : *“Au 4ème trimestre 2024, l'indicateur du climat des affaires (ICA) s'établit à 95,6, un niveau en deçà de sa moyenne de longue période (100), reflétant un contexte économique fragilisé. Le ralentissement de l'économie, qui était en cours depuis le début de l'année, s'est confirmé et même accentué au second semestre. L'ICA perd 8,5 points sur l'année. Les perturbations liées au mouvement social de lutte contre la vie chère ont amplifié une tendance déjà installée.*

*Les prévisions des chefs d'entreprise pour le début d'année 2025 sont défavorables(...).”*

Les grands postes sont les suivants selon l'Iedom.

### L'activité des entreprises se détériore

Le ralentissement de l'économie et les conséquences du mouvement social se reflètent dans le niveau d'activité des entreprises, en baisse depuis le début d'année(...). Les prévisions pour 2025 restent dégradées.

### Le repli de l'inflation se poursuit

En glissement annuel, les prix à la consommation augmentent de 1,8 % en décembre (+1,3 % pour la France entière), contre 2,4 % à fin septembre.

### Le marché de l'emploi montre

#### des signes de fragilisation

Au quatrième trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi (A, B, C) progresse de 1,0 % (CVS) par rapport au trimestre précédent. Il ressort à 42 140 (CVS).

### La consommation des ménages ralentit

Au quatrième trimestre 2024, les conséquences de la mobilisation contre la vie chère (couvre-feux, difficultés de circulation) pèsent sur la consommation des ménages. Les recettes de TVA et les recettes d'octroi de mer sont en baisse sur le trimestre (-2,6 % et -2,0 %, CVS, respectivement) et sur un an (-3,9 % et -2,1 %, respectivement).

**La dynamique d'investissement se maintient**

Plus de la moitié (61 %) des entreprises prévoient d'investir dans les douze prochains mois selon l'enquête de conjoncture, avec de fortes disparités selon les secteurs. Les prévisions d'investissement sont bien orientées dans les secteurs agricole et des industries agroalimentaires, des autres industries et de l'hôtellerie/tourisme. Elles sont en revanche moins bien orientées dans les secteurs du BTP et du commerce.

**Hors produits pétroliers, le déficit commercial se creuse**

En 2024, le déficit commercial de la Martinique se maintient à 2,9 milliards d'euros. Sur l'année, la baisse des exportations compense la baisse des importations.

Au quatrième trimestre, les exportations de rhum (-0,6 %, CVS) et de bananes (-4,8 %, CVS) sont en baisse. En conséquence, le déficit commercial hors produits pétroliers se creuse (+2,5 %, CVS).

**L'activité est en baisse dans tous les secteurs, excepté le tourisme**

Dans le secteur agricole et des industries agroalimentaires, l'activité fléchit encore au 4ème trimestre, après plusieurs trimestres de baisse. Le volume total d'abattage (-2,5 %, CVS), les exportations de produits agricoles (-5,1 %, CVS) et les exportations de produits agroalimentaires (-1,3 %, CVS) sont en baisse.

La baisse d'activité est également marquée dans le secteur du BTP, et les prévisions pour le début d'année 2025 sont assez pessimistes.

Concernant les autres industries, les chefs d'entreprise attendent aussi d'une baisse d'activité et de perspectives moroses pour le début d'année 2025.

Les entreprises du commerce font état d'une forte baisse d'activité en fin d'année, après déjà plusieurs trimestres défavorables. Le secteur des services aux entreprises est également concerné par une baisse d'activité en fin d'année.

Le bilan de l'année 2024 est mitigé dans l'ensemble pour le secteur du tourisme. Bien que le nombre de passagers à l'aéroport soit en hausse de 1,7 % par rapport à 2023, le nombre de nuitées est en baisse de 2,7 % sur l'année.

**Quels impacts du mouvement social sur les entreprises martiniquaises ?**

Selon l'ledom, près d'un quart des chefs d'entreprise font état de dégradations (destructions, vols) dans l'enquête de conjoncture. Ces dégradations ont un impact sur l'économie du territoire : perte d'activité, conséquences sur l'emploi, et peuvent à plus long terme avoir des répercussions sur l'attractivité sur territoire.

Michel Branchi avec l'edom

Tendances conjoncturelles n° 821- Mars 2025

**NDLR** : Voir note de conjoncture de l'INSEE dans Justice du n°14 du 03/04/2025

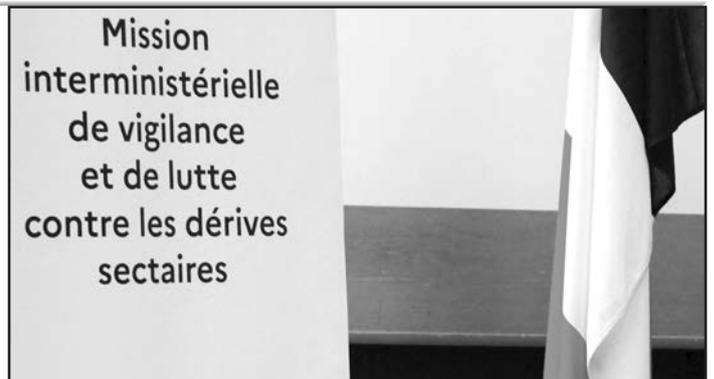
**SOCIÉTÉ**

**Autour des thérapies alternatives, des dérives sectaires jusque dans les établissements de santé, alerte la Miviludes**

*Nous reprenons ci-après un intéressant article de l'Humanité sur le récent rapport de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). Nous avons été très concernés en Martinique par la question des sectes, notamment l'Ordre du Temple Solaire qui utilisait comme accroche les problèmes de santé. Son gourou était médecin homéopathe, le Dr Luc Jouret. "J" Dans son rapport d'activité publié ce mardi 8 avril, la Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires alerte sur le fait que sur l'ensemble des signalements reçus entre 2022 et 2024, ceux concernant la santé et le bien-être arrivent en tête. Et ce, parfois même au sein de structures hospitalières.*

Une jeune femme suivie pour troubles psychiatriques cesse son traitement médicamenteux au profit d'huiles essentielles, "conformément à la doctrine de l'aromathérapie quantique", une thérapie alternative. Voici l'un des nombreux exemples de dérives dans le domaine de la santé que la Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) pointe du doigt.

Dans son rapport d'activité publié ce mardi 8 avril, l'organisme rattaché au ministère de l'Intérieur souligne que la santé et le bien-être arrivent en tête des signalements reçus par entre 2022 et 2024, avec un taux de 37 %. Ce type de signalements est supérieur à ceux relatifs aux cultes et spiritualités (35 %). Un phénomène déjà relevé en 2022 par la Miviludes qui alertait alors sur un "sujet de préoccupation majeur".



*"Aujourd'hui, il est courant de trouver des séances de Reiki, de magnétisme ou encore de bol tibétain dans les établissements publics de santé", décrit la Miviludes. © Jean-Bernard Vernier/JBV News/ABACAPRESS.COM*

Au total, 4 571 saisines ont été reçues par cet organisme chargé notamment de faciliter les actions d'aide aux victimes de dérives sectaires en 2024. Et leur nombre a augmenté de 13,7 % de 2021 à 2024, et de 111 % par rapport à 2015.

**Une banalisation de ces pratiques au sein des établissements de santé**

Le développement de pratiques de soins non conventionnelles (PSNC) au sein même d'établissements de santé est particulièrement mis en exergue, alors même que les malades du cancer restent les plus touchés par les dérives sectaires en santé.

Souvent considérées comme “douces”, “complémentaires” voire “alternatives et finalement bénéfiques pour la santé”, la grande majorité de ces pratiques “n’a pas été approuvée scientifiquement”, souligne-t-elle. Un grand nombre de signalements reçus par l’organisme montrent ainsi “la banalisation de ces pratiques au sein des établissements de santé”, sans être nécessairement accompagnées de “mises en garde ou d’encadrement médical”. Ainsi, les soins de support – prenant en charge les conséquences de la maladie et des traitements – notamment en cancérologie, “connaissent, à leur tour, des dérives à caractère sectaire”, détaille le rapport. “Aujourd’hui, il est courant de trouver des séances de Reiki, de magnétisme ou encore de bol tibétain dans les établissements publics de santé”, décrit la Miviludes. Le risque principal repose sur “la prétention de certains pseudo-thérapeutes à substituer les pratiques de soins non conventionnelles à la médecine conventionnelle, excluant totalement le recours à celle-ci”, précise l’institution.

### 45 signalements au parquet en 2024

Dans le traitement du cancer, l’organisme alerte sur la dangerosité de l’urinothérapie, méthode “qui consiste à boire son urine” et qui a été “fatale” pour certaines victimes. Pour mieux sécuriser les soins de support proposés aux malades et éviter de possibles dérives, la Miviludes, le ministère de l’Intérieur et la Ligue contre le cancer vont signer mardi une convention de partenariat.

De plus, en 2024, la Miviludes a adressé 45 signalements au

parquet – contre 20 en 2021-, fréquemment sur des “conseils” ou “pseudo-soins” donnés à des “patients” (...) par des pseudo-thérapeutes n’ayant pas de diplôme reconnu par l’État”. D’autres infractions concernent “les délits d’exercice illégal de la pharmacie, de la diététique, d’usurpation du titre de docteur en médecine”.

Tests de personnalité, développement personnel : alerte sur le recrutement de l’Église de scientologie via les réseaux sociaux. Dans la plupart des cas, les “pseudo-thérapeutes” prônent un régime alimentaire draconien, incitent à la consommation de stupéfiants, de soins à base de pierres (lithothérapie), ou d’examen de tumeur “par appareil “russe à résonance magnétique” qui contredit le diagnostic de cancer”, énumère la Miviludes.

Par ailleurs, la promotion persistante du jeûne comme remède à toutes formes de maladies préoccupe particulièrement l’organisme, qui met en garde contre des stages de jeûne “particulièrement onéreux”, dont l’une des tendances les plus dangereuses consiste à allier une pratique sportive intensive et un jeûne poussé parfois à l’extrême, comme dans le mouvement “Jeûne et randonnée”.

“S’il y a actuellement des débats relatifs aux effets du jeûne, notamment intermittent, jeûner n’a pas pour effet de vaincre des maladies telles que le cancer. Or c’est ce que soutiennent certains groupes”, dénonce la Miviludes, ajoutant que des décès liés à des stages de ce type “ont été signalés à l’autorité judiciaire”.

Clémentine Eveno (Humanité du 8 avril 2025)

## Tempête Béryl :

# Une indemnisation de 574€ pour 65 marins pêcheurs

**La préfecture de Martinique a publié un communiqué de presse le 15 avril, indiquant la mise en place du fonds de secours pour l’outre-mer (FSOM) suite au passage de l’ouragan Béryl, le 1er juillet 2024. Le FSOM est un dispositif exceptionnel porté par le ministère des outre-mer visant à indemniser les sinistrés ultramarins suite à un événement naturel d’une intensité exceptionnelle. Le FSOM sera au bénéfice de la filière pêche, des collectivités, des entreprises et des particuliers.**

Selon le communiqué préfectoral, le comité interministériel du fonds de secours (CIFS) a approuvé l’octroi d’une aide d’un montant de 37 333,07 € répartis entre 65 marins pêcheurs dans le cadre du fonds de secours outre-mer (FSOM), soit 574,35€ par marins.

Il s’agit de la deuxième sollicitation de FSOM après l’octroi d’une aide en 2023 suite aux pertes générées par le passage de la tempête Bret les 22 et 23 juin 2023. 65 marins pêcheurs avaient été indemnisés pour un montant total de 85 784,08 €. Interrogé par nos confrères de RCI, le président du comité régional des pêches et des élevages marins a fait part de ses interrogations : “Ils ont été moins subventionnés que pour Bret, alors que Béryl était très sérieux. Là, on se pose la question. Pourquoi cet écart de Bret à Béryl ? Les dossiers ont bien été inscrits au comité régional. Nous avons fait une commission où le comité s’était représenté, avec la participation de la Direction de la mer et d’autres partenaires. Nous avons bien regardé les dossiers de tout un chacun. On voit que l’enveloppe est vraiment réduite et c’est un peu difficile.”

Le FSOM va également indemniser les collectivités. Le comité interministériel du fonds de secours a retenu 20 dossiers pour un montant de 583 076,58€ :

- CTM : 3
- Bellefontaine : 1
- Carbet : 2
- Trois-Ilets : 1
- Saint-Pierre : 1
- Sainte-Anne : 1
- Sainte-Luce : 2
- Schoelcher : 9

6 dossiers de restaurants de plage, non assurés ont été retenus par le CIFS, pour un montant de 3874,78€. Leurs demandes d’indemnisation sont en lien avec les dégâts causés sur les équipements (chambres froides, machines à glaçons, vitrines réfrigérées,) des aménagements extérieurs et les matériels d’agrément de proximité à vocation touristique.

Enfin, 14 dossiers de particuliers ont été retenus pour un montant de 7917,50€ au bénéfice des foyers habitant :

- Prêcheur : 5
- Anse-d’Arlet : 5
- Sainte-Luce : 2
- Sainte-Anne : 1
- Diamant : 1

Les indemnisations viennent compenser la perte de mobilier et des équipements électroménagers.

Les premiers versements au profit des particuliers et des entreprises ont été réalisés ou sont en cours. Quant aux collectivités locales, le versement des indemnisations se fera de manière progressive.

J-PM

## Narco trafic en Martinique : Serge Letchimy alerte le Premier ministre



Le Président du Conseil Exécutif demande plus de gendarmes en Martinique

10 tonnes de cocaïne saisies depuis le début de l'année, 24 homicides commis dont 17 par arme à feu en 2024 et 7 homicides d'ores et déjà commis en 2025. Pour Serge Letchimy la situation est urgente. Dans un courrier adressé à François Bayrou, le 28 février dernier, le Président du Conseil Exécutif Serge LETCHIMY a sommé l'État de mettre en place des actions résolues, rapides, impitoyables et sévères contre la prolifération des armes et des stupéfiants en Martinique. Celles qui sont prioritairement attendues sur le terrain sont :

- Le renforcement des effectifs de la Police, de la Gendarmerie Nationale, des Douanes, de la Justice et de l'Administration pénitentiaire ;
- L'installation des radars côtiers tant attendus ;
- L'installation de scanners permettant le contrôle systématique des conteneurs au Grand Port Maritime de Fort-de-France ;
- L'installation de scanners pour le contrôle des passagers au départ de l'aéroport ;
- L'organisation d'une véritable coopération en matière de sécurité et de justice entre la France et les pays d'origine et de transit des produits stupéfiants et des armes.

En janvier 2025 le sénateur et président de la commission d'enquête sur l'impact du narco trafic en France Jérôme Durin alertait déjà sur ces mêmes problématiques :

*"Pour faire face à cette situation, l'État peine à apporter une réponse efficace [...] La Guyane et les Antilles jouent un rôle central dans le narco trafic, en servant de zone de transit, de stockage pour la drogue destinée à l'Europe. Les saisies de stupéfiants y ont fortement augmenté, atteignant des niveaux alarmants ces dernières années."*

En 2024 sur les 54 tonnes de cocaïne saisies dans les pays dits d'Outre-Mer et la France, 60% l'ont été sur le seul territoire de la Martinique, soient 32 tonnes. Serge Letchimy déplore cette situation inquiétante :

*"Au-delà des chiffres et des faits, c'est le tissu socio-économique et la cohésion sociale de la Martinique qui sont mis en péril. L'insécurité, la peur et la désespérance minent nos efforts de développement et plongent la population dans le désarroi. Malgré quelques efforts engagés ces dernières années et ces derniers mois, le retard pris par l'État a permis aux trafiquants de renforcer leur ancrage dans les territoires et d'internationaliser leurs activités affaiblissant d'autant plus une réponse pénale dépourvue des moyens requis et qui tarde à se manifester. L'État est en toute conscience en train de vider un océan avec une cuillère à soupe".* (Extrait du courrier adressé au Premier ministre).

Le Président du Conseil Exécutif appelle le Gouvernement à assurer la sécurité des Martiniquais face à "un péril qui nous guette" et entend adosser les actions régaliennes de l'État à un "plan jeunesse" pour l'insertion professionnelle de plus de 2500 jeunes.

M.C

**POLITIQUE**

## POURQUOI JE SUIS COMMUNISTE ? par Aimé Césaire



Aimé Césaire a été membre du Parti Communiste Français, Fédération de la Martinique de 1945 à 1956

**A l'occasion de la commémoration de la disparition d'Aimé Césaire, le 17 avril 2008 à Fort-de-France, nous publions la note d'Aimé Césaire dans l'ouvrage du Parti Communiste Français paru en 1946 : "Pourquoi je suis communiste ?" :**

Pourquoi je suis communiste, Editions du Parti Communiste, [Paris], 1946, in Thomas Hale, Les Ecrits d'Aimé Césaire, Presses universitaires de Montréal, 1978, p.262

**AIMÉ CÉSAIRE, 20 juillet 1946**

Homme de lettres, député de la Martinique.

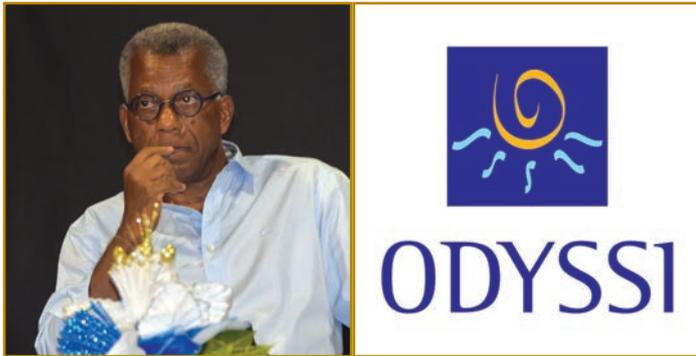
*"J'ai adhéré au Parti Communiste parce que, dans le monde mal guéri du racisme et où persiste l'exploitation féroce des populations coloniales, le Parti Communiste incarne la volonté de travailler effectivement à l'avènement du seul ordre social et politique que nous puissions accepter — parce que fondé sur le droit à la dignité de tous les hommes sans distinction d'origine, de religion et de couleur."*

**Note**

Dans une petite brochure, intitulée Pourquoi je suis communiste, le Parti communiste français réunit de nombreuses déclarations de personnes célèbres qui ont adhéré au parti, y compris Anatole France, Henri Barbusse, Louis Aragon, Paul Eluard, Francis Ponge, Tristan Tzara et Pablo Picasso. Césaire, identifié comme "Homme de lettres, député de la Martinique", explique son adhésion au PCF dans une courte déclaration.

Tribune de Francis Carole - ODYSSI :

## FALSIFICATION DÉLIBÉRÉE DU BUDGET



Francis Carole alerte sur la situation de l'Odyssey

Lors du conseil municipal du vendredi 4 avril courant, un adjoint au maire de Fort-de-France -avec la bénédiction de ce dernier- traitait de "charognards" les élus de l'opposition qui dénonçaient les dérives financières de la ville.

Le traficotage honteux des comptes d'Odyssey, le lundi 15 avril, lors du Conseil d'Administration de cet organisme placé sous l'autorité de la CACEM, gestionnaire de l'eau potable et de l'assainissement, illustre une nouvelle fois que les responsables du PPM ne reculent devant aucune forfaiture quand il faut falsifier les comptes publics et tromper la population.

Ainsi, sous leur impulsion, le CA d'Odyssey a fait voter en équilibre un budget accusant en fait un déficit avéré de 18,5 millions d'euros !

La manipulation, cynique et délibérée, a consisté, entre autres insincérités, à inscrire en recettes la somme factice de 10,5 millions d'euros pour un "préjudice" qui reste de l'ordre de la revendication politique (justifiée ou pas) et non du fait financier. Tout cela est à l'évidence illégal, mais le PPM a l'habitude du

traficotage et ce n'est pas par hasard qu'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2019 mettait en relief 13 "insincérités" - pour ne pas dire falsifications-dans les finances de la ville de Fort-de-France.

Fort heureusement, le président d'Odyssey ainsi que les représentants de l'O.D.E. et de l'Association des Consommateurs ont refusé de se faire complices de cette falsification financière de l'équipe PPM, contraire à la transparence budgétaire et à l'éthique politique.

Cette attitude responsable mérite d'autant plus d'être saluée que le vendredi 11 avril, en fin de matinée, s'est tenu un bureau extraordinaire de la CACEM qui a exigé de ses représentants de voter favorablement ce budget de la tricherie, malgré le déficit, connu, de 18,5 millions d'euros !

**LA MANŒUVRE S'AVÈRE D'AUTANT PLUS GRAVE ET INADMISSIBLE QUE LES COMPTES ONT ÉTÉ -EN SÉANCE ET EN TOUTE SINCÉRITÉ- PRÉSENTÉS EN DÉSÉQUILIBRE PAR LE PRÉSIDENT D'ODYSSI ET SES SERVICES.**

Rappelons que lorsque le nouveau président d'Odyssey a pris les rênes la situation financière était déjà largement dégradée. Il y donc eu clairement une volonté politique de falsifier, en connaissance de causes, le budget d'Odyssey.

Il n'est pas sans intérêt de préciser qu'à l'occasion de cette réunion extraordinaire du bureau de la CACEM le maire de Fort-de-France était présent et actif...C'est dire qu'il est difficile de perdre les mauvaises habitudes qui organisent l'opacité des finances publiques.

Francis CAROLE  
MARTINIQUE

Vendredi 18 avril 2025

## VIE DU PARTI

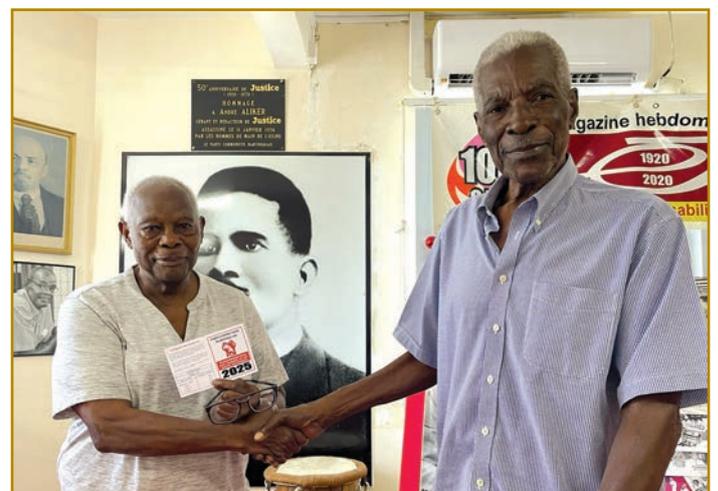
## Francis Sillande adhère au Parti Communiste Martiniquais



De gauche à droite : Michel Branchi, Max Louis-Thérèse, Francis Sillande, Fernand Occolier, Georges Erichot et Roger Riam

Notre camarade Francis Sillande, président de l'association des Amis de Justice, est venu en Martinique pour se replonger dans l'ambiance de son pays natal.

A cette occasion, ce militant de longue date du Parti communiste français et de la CGT a souhaité prendre sa carte du PCM. C'est au cours d'une petite cérémonie présidée par le Secrétaire général Georges Erichot que sa carte 2025 lui a été remise en présence de plusieurs camarades très émus. Son dévouement pour la tenue du stand de Justice avec les



Francis Sillandre et Georges Erichot

camarades de l'Association chaque année à la fête de l'Humanité a été rappelé et salué.

Un pot fraternel a clôturé cette manifestation amicale

"J"

# Colonialisme : 200 ans après, la France face à la dette odieuse d'Haïti



Deux cents ans après la rançon faramineuse extorquée à Haïti afin d'indemniser les anciens colons esclavagistes, le pays subit encore les conséquences de cette extorsion coloniale.

© Corentin Fohlen/ Divergence

**Voici deux cents ans jour pour jour, le 17 avril 1825, la France exigeait de la jeune nation caribéenne, en échange de la reconnaissance de son indépendance, une rançon faramineuse pour indemniser les anciens colons esclavagistes. La "dette d'Haïti", pacte néocolonial qui a entravé le développement du pays, pèse encore aujourd'hui sur son système politique et économique. Et le passé refait surface. Emmanuel Macron, qui a promis "des actes symboliques" en cette date anniversaire, est attendu au tournant.**

Juillet 1825 : près des côtes du tout jeune État d'Haïti, la première République noire libre de l'histoire, des navires s'approchent. Quatorze bateaux de guerre battant pavillon français et hérissés de 528 canons. À leur bord, le baron de Mackau, qui vient apporter au président haïtien, Jean-Pierre Boyer, les termes d'une ordonnance royale signée le 17 avril 1825, il y a deux cents ans jour pour jour ; et vingt et un ans après l'indépendance de "la perle des Antilles" – colonie la plus lucrative au monde – une émancipation que la France n'a jamais acceptée malgré la défaite cuisante du corps expéditionnaire napoléonien à Vertières.

Les termes de cette ordonnance royale de Charles X n'ont d'autre objectif que de rançonner l'ancienne colonie. Trois articles pour exiger, sous la pression des canons et la menace d'une nouvelle invasion, l'accès privilégié aux ports de commerce haïtiens avec une réduction de moitié des droits de douane pour les navires français, selon l'article 1er.

Le second exige le paiement de la "somme de cent cinquante millions de francs or, destinée à dédommager les anciens colons qui réclament une indemnité", en cinq annuités. Le troisième article "concède" à accorder "à ces conditions" l'indépendance de "la partie française de Saint-Domingue" – nulle part ne figure le mot de Haïti, adopté en 1804, hérité de Ayiti, son ancien nom dans la langue du peuple autochtone taïno.

## La colonisation, l'esclavage, puis la dette d'Haïti aux fondements du capitalisme français

Le président haïtien, Jean-Pierre Boyer, obtempère rapidement. Pour lui, "l'objectif est de conserver le pouvoir politique et de sécuriser les titres de propriété de l'oligarchie foncière", analyse Gusti-Klara Gaillard-Pourchet, historienne à l'université d'État d'Haïti et autrice de nombreux travaux sur le sujet.

Selon le politologue Frédéric Thomas, spécialiste du pays au Centre tricontinental et auteur d'un récent ouvrage sur le sujet

(Haïti : notre dette, éditions Syllepse, 2025), ce "véritable pacte néocolonial, même s'il est imposé par la force, est un arrangement entre la France et la classe dominante d'Haïti, sur le dos de la population". Le peuple haïtien est le grand oublié de cette histoire ; c'est pourtant lui qui va payer cette dette sur près de cent ans. "La classe dirigeante d'Haïti s'est servie de ce pacte pour avoir les mains libres afin d'affronter une menace plus grande encore que la France : les anciens esclaves qui refusent d'aller travailler dans les grandes plantations", pointe Frédéric Thomas. Pour forcer les paysans à la tâche, le pouvoir haïtien adopte, dès 1826, le Code rural, "un ensemble de lois qui impose à la paysannerie un quasi-travail forcé", poursuit le chercheur.

Pour Gusti-Klara Gaillard-Pourchet, ce "règlement de comptes néocolonial s'inscrit dans l'orientation de la politique intérieure de la royauté française, ainsi que de l'ordre international esclavagiste et capitaliste alors en vigueur". Lequel a perduré, comme en témoignent ces nombreuses familles, souvent aristocratiques, descendantes de colons ou d'armateurs négriers, que l'on retrouve parmi les bénéficiaires. À l'instar d'un certain Alexandre de Laborde, lointain ascendant du baron Ernest-Antoine Seillière, ex-dirigeant du Medef.

D'autres noms illustres, qui fleurent l'Ancien Régime, figurent au palmarès de ceux qui ont été indemnisés par leurs anciens esclaves : le duc de Choiseul, le comte de Vaudreuil... Ainsi que de nombreux banquiers et hommes d'affaires. Guère étonnant, tant la colonisation, l'esclavage, puis la dette d'Haïti ont été aux fondements du capitalisme français.

Dans la note de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, une autre figure est mise en avant, celle de Jacques Laffitte, ministre de l'Économie et gouverneur de la Banque de France, cheville ouvrière de l'emprunt contracté sous la menace. Une rue de Paris porte toujours son nom. Au total, ils seront "8 000 anciens colons-proprétaires ou leurs héritiers" indemnisés, selon Gusti-Klara Gaillard-Pourchet. Pour établir ce qui leur revient, on s'appuie notamment sur le Code noir de Colbert, qui déterminait la valeur mobilière d'un esclave.

## "L'État français ne veut pas se reconnaître dans le miroir que lui tend Haïti"

Le diktat ne s'arrête pas là : comme le pays est dans l'incapacité d'assumer une telle dépense, la somme représentant dix ans des recettes fiscales d'Haïti, l'État haïtien se voit contraint de contracter un emprunt auprès de banques françaises. Le baron de Mackau, aux anges, écrit dans son rapport au roi : "Sous un tel régime, Haïti deviendrait indubitablement une province de la France, rapportant beaucoup et ne coûtant rien."

La spoliation va durer plus d'un siècle : la dette, réduite à 90 millions de francs or en 1838, souvent rééchelonnée, sera acquittée en 1883, mais les agios des différents emprunts en 1952 seulement. "Un pacte entre une élite qui va devenir une oligarchie et la communauté internationale, qui perdure jusqu'à aujourd'hui, où l'on retrouve un modèle de sous-développement et l'instauration d'une gouvernance par laquelle les acteurs internationaux gèrent la situation en Haïti, en ayant une mainmise sur la politique et l'économie du pays", décrypte Frédéric Thomas, qui établit le lien entre cet épisode fondateur et la situation contemporaine du pays.



Le roi Charles X a imposé une dette de la honte à Haïti

Pour preuve, lorsque le 7 avril 2003, pour le second bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture, le président Jean-Bertrand Aristide demande très officiellement *“Réparasyon”*, l’État français s’active. Côté pile, on a créé une commission confiée à Régis Debray, qui s’efforcera de mettre la poussière sous le tapis,

en des termes condescendants : *“Vous n’avez rien démontré de sérieux”*, cingle-t-il aux Haïtiens.

Côté face surtout, on pousse Aristide vers la sortie dès 2004, certes avec le concours de la population, mais avec celui des États-Unis et de certains membres de la commission Debray, selon le New York Times. Gênant, le président est *“démisionné”* et envoyé en exil. L’ancien ambassadeur de France en Haïti, Thierry Burkard, confesse aujourd’hui, à propos d’un *“coup”* contre le dirigeant, que *“c’est probablement cela aussi un peu”*. Après avoir ainsi rançonné Haïti durant un siècle, la France s’est depuis enfoncée dans le déni. *“L’État français ne veut pas se reconnaître dans le miroir que lui tend Haïti, analyse Frédéric Thomas. La révolution haïtienne était à l’époque impensable, inimaginable, et encore aujourd’hui peu compréhensible en France. Par réflexe d’autodéfense, on n’en parle pas.”* Longtemps, la dette n’a existé que pour un cercle restreint d’universitaires, et sans doute quelques fonctionnaires et diplomates taiseux. Du côté des présidents, silence radio.

### Des réparations chiffrées en milliards de dollars

En 2000 encore, versant dans le révisionnisme, Jacques Chirac estimait qu’*“Haïti n’a pas été à proprement parler une colonie française.”* En 2015, lors de l’inauguration du Mémorial ACTe de Pointe-à-Pitre sur l’histoire de l’esclavage, François Hollande évoque la dette, en présence du président haïtien Michel Martelly et de nombreux chefs d’État africains, et promet : *“J’acquitterai à mon tour la dette que nous avons.”*

Ovation. Mais, dès le lendemain, l’Élysée rectifie : Hollande parlait d’une *“dette morale”*.

En 2016, lors de l’abrogation par l’Assemblée du décret royal de 1825, les députés s’empressent de compléter le texte : cet acte *“ne prétend pas à une quelconque réparation financière”*. Il s’agit de rester prudent car le montant des réparations serait colossal.

En 2022, le New York Times a consacré une enquête, se faisant l’écho du travail titanesque des chercheurs sur les sources : écrits de diplomates français, travaux de Frédéric Marcelin, un ministre des Finances haïtien de la fin du XIXe, et les archives de la Caisse des dépôts et consignations, où a transité et a été redistribué l’argent. Entre la dette, les emprunts et le sous-développement induit par le diktat, les calculs du quotidien sont éloquentes entre 21 et 115 milliards de dollars.

Au-delà des chiffres, c’est la reconnaissance de cette forfaiture historique qui est attendue aujourd’hui. En janvier, le président de Conseil de transition haïtien, Leslie Voltaire, réitérait la demande : *“Cette injustice inqualifiable constitue une meurtrissure qui ne cesse de hanter notre mémoire. Malheureusement, le paiement de ces rançons a contribué à compromettre les perspectives de développement de notre jeune nation.”* Emmanuel Macron a promis *“des actes symboliques”* ce 17 avril. Enfin. Deux cents ans après.

### Plusieurs rendez-vous sur la dette

Le bicentenaire de la dette donne lieu à de nombreux événements et prises de position. À l’Assemblée nationale, le groupe GDR a déposé une proposition de résolution visant à la reconnaissance et la réparation. Du côté de la recherche historique, un colloque international consacré à la dette d’Haïti est organisé par le Collège de France du 12 au 14 juin, avec une trentaine de participants. Enfin, la Fondation pour la mémoire de l’esclavage programme une soirée intitulée *“La double dette, et après ?”*, ce jeudi 17 avril à 17 heures aux archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine.

Benjamin König (L’Humanité du 16 avril 2025)

## Haïti : Le président français fait un pas, mais ne demande pas pardon



Rencontre entre l’ancien président haïtien Jovenel Moïse et Emmanuel Macron en 2017

**A l’occasion des 200 ans de l’imposition d’indemnités colossales envers Haïti par le roi Charles X, le président de la France Emmanuel Macron a évoqué sa volonté de “regarder l’histoire en face”, avec la création d’une commission**

**d’historiens. Sans surprise, Emmanuel Macron n’a absolument pas évoqué la possibilité d’un remboursement. Il n’a même pas demandé pardon.**

Il y a 200 ans, le 17 avril 1825, le roi Charles X reconnaissait l’indépendance d’Haïti contre 150 millions de francs or devant être versés par Haïti pour indemniser les anciens propriétaires d’esclaves. Le président de la République annonce la création d’une *“commission mixte franco-haïtienne chargée d’examiner notre passé commun”*. Cette commission, composée d’historiens des deux pays, devra faire *“des recommandations”* aux deux gouvernements pour *“construire un avenir plus apaisé”*. La commission sera co-présidée par l’historien et diplomate Yves Saint-Geours – il a notamment été ambassadeur de France en Bulgarie, au Brésil et en Espagne – et par Gusti-Klara Gaillard Pourchet, une historienne haïtienne spécialiste du sujet, professeure à l’université d’État d’Haïti. Emmanuel Macron a déclaré que *“Reconnaître la vérité de l’Histoire, c’est refuser l’oubli”*

et l'effacement. C'est aussi, pour la France, assumer sa part de responsabilité dans la construction de la mémoire, douloureuse pour Haïti, qui s'est initiée en 1825."

**Le président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage affirme qu'une injustice a été commise contre Haïti**



Jean-Marc Ayrault est le président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Ancien premier ministre, Jean-Marc Ayrault est engagé de longue date sur les questions de mémoire de l'esclavage. Il est président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Dans une interview parue sur le journal Humanité le 16 avril, il a rappelé la nécessité de reconnaître l'injustice faite à Haïti. Jean-Marc Ayrault s'est exprimé sur ce long silence autour de la dette : "C'est aussi une injustice mémorielle qu'il faut absolument réparer. On a fait payer à un peuple son indépendance, et l'argent qui a été payé jusqu'en 1888 l'a été pour dédommager des propriétaires d'esclaves, enrichir des rentiers, des banquiers et même l'État français. C'est profondément choquant et c'est une réalité peu glorieuse qui n'est pas enseignée dans les livres d'histoire. Elle est peu connue, alors qu'elle est née d'une révolte d'esclaves menée notamment par Toussaint Louverture, qui lui est au Panthéon :

**"Une distorsion inappropriée de l'histoire" :**

**Le fils de Martin Luther King remet Marine Le Pen à sa place**



Martin Luther King III, le fils du pasteur afro-américain, à New York le 11 décembre 2024.  
© Anthony Behar/SPUS/ABACAPRESS

**Martin Luther King III, le fils du pasteur afro-américain a remis Marine Le Pen à sa place. Lors du rassemblement**

c'est là toutes les contradictions de notre histoire."

Il a évoqué les attentes du peuple haïtien selon-lui : "Elles sont immenses. J'ai été reçu par Leslie Voltaire, le président par intérim du Conseil de transition lors de sa visite à Paris (en janvier dernier), nous avons eu une émouvante conversation à ce sujet. J'ai rencontré des gens d'une grande dignité qui ne demandent rien d'extraordinaire, mais souhaitent que l'on commence par l'acte symbolique. C'est pour ces raisons que la FMÉ a produit une note, avec son conseil scientifique, pour établir un consensus historique. Il y a une attente pour établir un travail de mémoire, sur le modèle de la commission Stora en Algérie, ou de celle menée par Karine Ramondy sur le Cameroun".

Le journal l'Humanité a interpellé le président de la fondation pour la mémoire de l'esclavage : **"D'après les enquêtes et les travaux publiés par le New York Times, les montants pourraient atteindre entre 20 et 100 milliards d'euros. Cela paraît faramineux, même si vous dites que le sujet est d'abord mémoriel et culturel ?"**

**JMA :** "C'est tout cela qu'il faut définir, non pas d'un point de vue paternaliste et néocolonial, mais en commun avec les Haïtiens, qui attendent avec impatience ce qui sera annoncé ce 17 avril. Même si certains disent qu'on est dans la repentance... Non, nous sommes dans la vérité et la justice. Reconnaître la vérité sur sa propre histoire – comme nous avons pu le faire à Nantes – a permis d'être plus forts et plus dignes. Ce chantier est mondial : les Nations unies, l'Union africaine, la Caraïbe ont parlé de réparations."

Cette indemnisation des esclavagistes est un fardeau qu'a porté la population pauvre haïtienne, les anciens esclaves, durant plus d'un siècle. Et qui a entravé le développement du pays, au point de jouer un rôle crucial dans les malheurs que connaît aujourd'hui Haïti.

Justice avec l'Humanité

**pour dénoncer sa condamnation à une peine d'inéligibilité, la cheffe de file de l'extrême droite s'était revendiquée du combat "pacifique" du pasteur noir américain.**

C'est ce qu'on appelle se faire remettre à sa place. La pitoyable tentative de récupération orchestrée par Marine Le Pen lors de son meeting anti- "juges tyrans", le 6 avril place Vauban, à Paris, établissant un parallèle entre ses déboires judiciaires et le père de la lutte pour les droits civiques aux États-Unis, Martin Luther King, n'a pas fait rêver ses descendants.

"Cela constitue une distorsion inappropriée de l'histoire et porte atteinte aux sacrifices consentis par ceux qui se sont opposés à la haine et se sont battus pour la justice", se sont indignés Martin Luther King III et Andrea Waters King, le fils du pasteur afro-américain, et son épouse.

Tous deux rappellent que "ses efforts ont inspiré des générations d'Américains et ouvert la voie à la création d'une société fondée sur l'unité plutôt que sur la division". En bref, le pire cauchemar de l'extrême droite.

Antoine Portoles ( L'Humanité du 15 avril 2025)

## Selon l'ledom, les pays de la Caraïbe proches de vaincre l'inflation



Le tourisme fonctionne bien à Barbade

**En 2024, la plupart des pays de la Caraïbe devraient s'approcher de leur cible d'inflation. En excluant le Guyana, le taux de croissance de la région devrait quant à lui avoisiner les 2,6 % selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.**

**En République dominicaine,** le taux de croissance devrait atteindre 5,1 % en 2024, grâce à un assouplissement monétaire, à une augmentation des investissements publics et à un afflux record de touristes. Le niveau d'inflation devrait être conforme à son objectif de 4 % ( $\pm 1$  %). Soutenues par des politiques solides, les perspectives sont favorables.

**En Jamaïque,** les perspectives à court terme pour l'économie sont négatives, principalement en raison de l'impact défavorable de l'ouragan Beryl sur les activités de production, notam-

ment dans l'industrie de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche dont les pertes s'élèveraient à 10 milliards de dollars. Dans ce contexte, pour la période de juillet à septembre 2024, il est prévu que l'économie se contracte dans une fourchette comprise entre -0,1 % et -1,0 %.

**À Sainte-Lucie,** la croissance devrait s'accélérer pour atteindre 3,7 % en 2024, soutenue par l'essor du tourisme et la reprise de l'activité de construction, avant de ralentir à 1,5 % à moyen terme. Le taux de chômage global ainsi que le chômage des jeunes ont atteint leur niveau le plus bas depuis une décennie. Après avoir atteint un pic en 2022, l'inflation devrait reculer à environ 1,3 % en 2024, portée par la baisse des coûts des services publics et du prix des denrées alimentaires.

**S'agissant de Trinité-et-Tobago,** la croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) devrait atteindre +1,9 % en 2024 selon les estimations du ministère des Finances. L'inflation globale annuelle est restée stable et inférieure à 1 % au cours des huit premiers mois de 2024, enregistrant son taux le plus bas en janvier et en juillet 2024 à 0,3 %.

**Enfin, l'économie barbadienne** a enregistré une croissance de 3,9 % entre janvier et septembre 2024 par rapport à la même période en 2023, soutenue par le tourisme, les services aux entreprises et la construction. Dans ce contexte, les conditions du marché du travail se sont améliorées, l'inflation a continué de ralentir et la position extérieure du pays s'est renforcée.

Sources : Gouvernement de Trinité-et-Tobago, FMI, The Planning Institute of Jamaica, Banque mondiale

## Selon Caroline Popovic de Martinique la 1ère "La Caraïbe doit se préparer à surmonter une récession globale"



Saint-Kitts-et-Nevis, siège de la Banque centrale de la Caraïbe de l'est (ECCB)  
©ECCB Connect/Facebook

**Le gouverneur de la Banque centrale de la Caraïbe de l'est (ECCB) a mis en garde la région contre l'inflation et la guerre des tarifs déclenchée par le président américain Donald Trump. Le risque est de déstabiliser les économies des pays de l'Organisation des états de la Caraïbe de l'est (OECS).**

Les tarifs de Donald Trump vont sévèrement impacter les petites économies de la Caraïbe, surtout les pays membres de l'Organisation des états de la Caraïbe de l'est (OECS) qui continuent d'importer la quasi-totalité de leurs produits alimentaires et leurs matériaux de constructions.

Dans la Caraïbe, les économies qui dépendent majoritairement du tourisme, commencent à peine à se remettre après la pandémie. Aujourd'hui, ces pays se trouvent face à un défi qui pourrait s'avérer insurmontable si la région ne prend pas des

initiatives. En effet, les tarifs de Trump vont augmenter les prix pour les consommateurs caribéens.

Le président américain veut également imposer une taxe de plus d'un million de dollars sur chaque navire fabriqué en Chine et qui accoste aux ports des Etats-Unis. La majorité des navires marchands (+ de 50 %) qui circulent dans le monde ont été construits en Chine. Timothy Antoine, Gouverneur de la Banque centrale de la Caraïbe de l'est : *"L'imposition des taxes sur ces navires fabriqués en Chine va faire flamber les frais de transport. Les prix des produits transportés sur ces navires, surtout les matériaux de construction, vont augmenter et impacter le développement de la région"*.

### La Caraïbe doit s'activer

Selon Timothy Antoine, le secteur agricole, abandonné en faveur du tourisme, doit être ressuscité de toute urgence. La sécurité alimentaire est une importante priorité dans cette région où l'on consomme en majorité de la nourriture cultivée ailleurs. Timothy Antoine : *"Il nous faut plus d'investissements, surtout en matière de production de viandes, de culture des céréales et des fruits et légumes, qui représentent la moitié de nos importations alimentaires"*.

### L'inexistence des énergies renouvelables

La Caraïbe est dépendante à 90 % des fiouls fossiles pour fournir ses besoins énergétiques. La région est à la traîne dans le

développement des énergies renouvelables. Les petits pays sont exposés à la volatilité du marché qui augmente le prix de l'électricité et fragilise la stabilité économique. Les tarifs de Trump devraient motiver la Caraïbe à prendre ses propres responsabilités par rapport à son alimentation et à sa production énergétique. Ainsi, il est nécessaire de multiplier les actions collectives. **Timothy Antoine** : L'ordre économique mondial est en train de se fracturer et de se restructurer. Sommes-nous capables de

s'unir pour être à la hauteur de ce changement ? La Banque centrale de la Caraïbe de l'Est est responsable de la bonne santé du dollar caribéen. C'est la monnaie nationale d'Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Anguilla et Montserrat.

Caroline Popovic • Martinique la 1ère- 15 avril 2025

**NOTRE AFRIQUE**

**Santé: une crise "sans précédent" menace des millions de personnes en Afrique**



Le continent africain devra faire face à une crise financière importante dans le domaine de la santé

L'Afrique est confrontée à une "crise financière sans précédent" qui pourrait entraîner deux à quatre millions de décès supplémentaires par an a alerté le 3 avril l'agence sanitaire de l'Union africaine (Africa CDC).

Les membres de l'Union africaine se sont engagés en 2001 à allouer au moins 15 % de leurs budgets nationaux à la santé, mais seuls trois pays — le Rwanda, le Botswana et le Cap-Vert — ont atteint ou dépassé cet

objectif, a indiqué l'Africa CDC dans un rapport. Le continent est confronté à une crise multiforme, de nombreux pays étant aux prises avec des dettes colossales et confrontés à d'importantes réductions de l'aide de la part des États-Unis et d'autres pays occidentaux. Cette situation survient également alors que les urgences de santé publique se multiplient, avec l'apparition d'épidémies de variole, d'Ebola, de choléra et d'autres maladies. "Sans action décisive, l'Africa CDC prévoit que le continent pourrait perdre deux décennies de progrès en matière de santé, faire face

à 2 à 4 millions de décès évitables supplémentaires chaque année et à un risque accru d'émergence d'une pandémie interne", indique le rapport.

"En outre, 39 millions d'Africains supplémentaires pourraient basculer dans la pauvreté d'ici 2030 en raison de chocs sanitaires et économiques interdépendants," selon le texte intitulé "Le financement de la santé en Afrique à une nouvelle ère".

Le rapport souligne la forte dépendance de l'Afrique à l'égard du soutien extérieur : plus de 90 % des vaccins, des diagnostics, médicaments et produits de santé essentiels utilisés sur le continent sont importés, ce qui rend les pays vulnérables aux chocs des chaînes d'approvisionnement mondiales.

"Il ne s'agit pas seulement d'une crise sectorielle, c'est une menace existentielle pour la résilience politique, sociale et économique de l'Afrique, ainsi que pour la stabilité mondiale", indique également le texte.

L'Africa CDC appelle à une "stratégie à trois piliers" comprenant davantage de financements nationaux, des "financements innovants" pour lever davantage de fonds, tels que de nouvelles taxes sur les voyages aériens et l'alcool, et des projets d'infrastructure financés par un mélange de capitaux publics et privés.

Source : Journal de Montréal

**DANS LE MONDE**

**Conflit Russo-Ukrainien : Que s'est-il passé à Soumy ?**



L'oblast de Soumy partage une frontière longue de plus de 500 kilomètres avec la Russie

tain nombre de civils, dont des enfants, sont morts, et d'autres gravement blessés, lors d'une frappe russe. Un autre rappel de l'horreur de la guerre, où qu'elle soit. Et que les enfants, où qu'ils soient, sont innocents.

**Mais que s'est-il passé exactement ?**

Ce qui sera peut-être bientôt appelé le "massacre du dimanche des rameaux" a été unanimement présenté par la grande presse et les responsables politiques occidentaux comme une autre preuve du caractère diabolique de Poutine, qui, n'en doutons pas, a certainement donné en personne l'ordre de lancer deux missiles Iskander sur une paisible rue de Soumy, à l'heure de l'église, en ce dernier dimanche d'avant la semaine sainte. Les réactions des Starmer, Macron, Meloni, Kellogs (l'envoyé spécial états-unien), Merz et jusqu'à Guterres sont à la hauteur de l'indignation qu'ils avaient manifestée devant l'assassinat de plus de 400 civils gazaouis par Israël au lendemain d'une bien

**Nous reprenons l'essentiel d'un article du site Réseau International. "J"**

Le dimanche 13 avril, à Soumy, dans l'est de l'Ukraine, un cer-

chiche fête de l'Aid al Fitr.

Pardon, ne sont pas à la hauteur.

Au lendemain de la rupture d'une trêve déjà bien malmenée par Israël, Kaja Kallas, devant l'ampleur du massacre avait *"fait passer le message que c'est inacceptable"*. Macron, lui regrettait *"un retour en arrière dramatique"*. Mais à Soumy, pas de circonvolutions diplomatiques. Il s'agit d'un *"crime de guerre grave, délibéré et voulu"* nous enseigne Merz.

Un crime, renchérit Macron, qui montre bien que les seuls à *"choisir de continuer"* la guerre, c'est la Russie. Enfin... sûrement pas l'Europe qui vient de promettre 21 milliards d'Euros pour *"renforcer sur le champ de bataille"* une Ukraine exsangue après 3 ans de guerre menée pour le compte des intérêts occidentaux ou qui s'apprête à livrer les missiles allemands Taurus pour *"frapper le territoire russe en profondeur"*, prenant opportunément pour justification le *"massacre de Soumy"*.

Zelensky, avec sa morgue habituelle, nous apprend que *"seuls des bâtards"* sont capables d'assassiner des civils, pour le plaisir, un dimanche des rameaux.

Des civils ? La cible des Iskander, c'était donc les civils sortant de la messe des rameaux ? Mais dans quel but la Russie ciblerait des civils alors que les cibles militaires ne manquent pas, personnel, matériel, mercenaires, usines de fabrication et même énergie nécessaire à la logistique ? On ne le saura pas.



L'armée russe a bombardé un point stratégique militaire ukrainien à Soumy

Il n'est apparemment pas besoin d'expliquer l'intérêt qu'il y aurait pour la Russie à s'attirer l'opprobre en faisant le maximum de victimes civiles à un tournant de la guerre où les efforts d'attrition commencent à porter leurs fruits.

Mais, si ce n'était pas les civils, cette cible, c'était quoi ? Pour y répondre on pourrait peut-être aller voir du côté de ceux qui valident de la cible au moment de lâcher leur salve, non ? Oui, mais..., donc, il faudra se contenter de ce que notre presse nous en dit.

La chaîne Russia Today est interdite en France, mais les miracles de la technologie me permettent de vous proposer cette traduction d'un article qui nous apprend les dessous de l'affaire. Et non, il ne s'agit pas de *"propagande russe"*, car la réalité de la tragédie de Soumy nous est dévoilée... par des bureaucrates et des journalistes ukrainiens.

On ignore la raison pour laquelle le commandement militaire de Soumy a décidé d'organiser une cérémonie de remise de médailles pour la 117e brigade territoriale (voir le canal Telegram : t.me.Slavyangrad, date du 13 avril). Une cérémonie annoncée publiquement et largement, invitant familles et enfants dans le palais des congrès au centre de Soumy, à moins de 30 km de la frontière russe et de la ligne de front résultant du retrait des troupes ukrainiennes de la poche de Kursk.

Un rassemblement de militaires est une cible *"légitime"* en temps de guerre. Personne en occident n'est venu parler de

crime de guerre lorsqu'une frappe de HIMARS états-unien, le 2 janvier 2023, a tué des dizaines de jeunes recrues russes dans leur dortoir.

Et pendant que notre presse occidentale nous vend une histoire fallacieuse de frappe ciblant des civils, côté Ukrainien, la responsabilité des autorités militaires de Soumy n'a pas tardé à être reconnue. Alors qu'on voit apparaître dans la presse les premières rubriques nécrologiques des officiers victimes de la frappe russe, le général Arthyuk aurait déjà été limogé par le président Zelensky (t.me/Slavyangrad).

En attendant, propagande mensongère ou pas, des civils, des enfants sont morts. Et d'autres grièvement blessés.

### Que s'est-il passé à Soumy ?

Selon le ministère de la défense russe, l'attaque contre le centre des congrès à Soumy, le 13 avril 2025, a fait plus de 60 morts parmi les soldats ukrainiens.

Un article de Russia Today publié le 14 Avril 2025.

Le ministère de la défense a confirmé depuis Moscou que c'était bien l'armée russe qui avait tiré les missiles sur la ville de Soumy le dimanche 13 avril, affirmant avoir pris pour cible un rassemblement d'officiers ukrainiens.

Un communiqué du ministère affirme que l'attaque a fait plus de 60 morts parmi les soldats ukrainiens.

2 missiles balistiques à courte portée de type Iskander-M ont été utilisés pour cette frappe. Les missiles ont atteint leur cible malgré *"les mesures de défense mises en place par l'armée ukrainienne, utilisant des outils de guerre électronique et des systèmes anti-aériens étrangers"*.

La cible des missiles était un *"meeting des officiers du commandement du groupe opérationnel tactique Sever'sk"* appartenant à l'armée ukrainienne qui était organisé à Soumy ce jour-là.

Selon les autorités locales de la ville, la frappe russe aurait fait plus de 20 morts et 80 blessés, tous civils.

Soumy est une capitale régionale de plus de 250 000 habitants. Elle se situe près de la ligne de front et à moins de 25 kilomètres de la frontière russe. Elle est un élément central de la logistique de retraite de la force ukrainienne forcée à abandonner la région de Kursk après l'échec de leur incursion.

À la suite de l'attaque, le maire de la ville ukrainienne de Kotonop (NdT : la 2ème ville de l'oblast de Soumy), Artyom Semnikhin, membre du parti d'extrême-droite Svoboda, a critiqué le chef de l'administration militaire de Soumy pour les pertes humaines, affirmant qu'il était responsable pour avoir organisé une cérémonie de remise de médailles pour les troupes, au plus près de la ligne de front.

*"Il avait été prévenu que ce n'était pas une chose à faire"* dit-il, en se déclarant certain que Artyukh (NdT : le général Artyukh, chef de l'administration militaire de Soumy, qui a été démis de ses fonctions le 15 avril 2025 par Zelensky) serait jugé pour son méfait.

La députée ukrainienne Mariana Bezuglaya, qui a été un temps membre du parti de Volodymyr Zelensky, a indiqué que *"les Russes étaient au courant de ce rassemblement"* à Soumy. Elle exhorte les militaires ukrainiens *"à ne pas rassembler les troupes pour des cérémonies de remise de médailles, en particulier dans des villes où habitent des civils"*.

Le journaliste ukrainien et ex-député Igor Mosiychuk réclame également l'arrestation de Artyukh et de Mikhail Ananachenko, député du parti de Zelensky qui, selon lui, *"ont aussi invité des civils, y compris des enfants"* à la cérémonie.

Source : Histoire et Société

## Flash Hebdo par Kris Solaris

**A MÉDITER** cette observation de Karl Marx toujours d'actualité: "Quiconque connaît un peu d'histoire sait que les grands changements sociaux sont impossibles sans agitation féminine".

## Lundi

**ÉTATS-UNIS** - Le phénomène Trump n'est ni impulsif ni fanatiste. Trump n'avait pas d'autre choix : soit laisser les événements suivre leur cours vers un effondrement inévitable des États-Unis, soit renverser le système et le remplacer par un nouveau (qui s'inspire directement des penseurs de la fin du 19e siècle) pour tenter de sauver ce qui peut l'être. Trump a choisi et ce n'est pas sans risque.

## Mardi

**CHINE** - Récusant les accusations diffamatoires de l'Occident, la Chine a fait savoir au G-7 que "réprimer et attaquer la Chine n'est pas une panacée pour résoudre les désaccords internes au G-7" et a conseillé d'abandonner la mentalité de guerre froide et les préjugés idéologiques car un mensonge même répété des milliers de fois reste toujours un mensonge, pas un fait.

## Mercredi

**FRANCE** - France Télévision a fait déprogrammer un documentaire prévu pour le 16 mars sur l'usage méthodique d'armes chimiques (le CN2) pour gazer des Algériens (FLN et civils, femmes et enfants) réfugiés dans des grottes, notamment dans les Aurès par des unités nommées "batteries armes spéciales" créées pour cet usage. Il aura fallu attendre quelques

60 ans pour que soient révélées ces crimes de guerre (sauf en France).

## Jeudi

**INDE** - Les assises du 24e Congrès du Parti communiste (marxiste) de l'Inde (CPIM) qui compte maintenant plus d'un million de membres se sont tenues à Maduraia dans l'État du Tamilnadu du 2 au 6 avril salué par les Partis communistes et ouvriers du monde entier.

## Vendredi

**FRANCE** - Une étude réalisée en France a révélé que 23 % des enfants âgés de 6 à 18 ans se trouvent en situation de privations alimentaires dues à la pauvreté au point qu'entre 2015 et 2023 près de 900 enfants atteints de scorbut infantile ont dû être hospitalisés ce que les médias officiels préfèrent ignorer.

## Samedi

**CHINE** - La première liaison quantique de la Chine avec l'Afrique du Sud a été réalisée marquant une percée dans les communications géopolitiques (et militaires) ultra sécurisée.

## Dimanche

**MONDE** - Aujourd'hui l'édification d'un monde multipolaire initiée par la défunte URSS et par le dynamisme de la Chine socialiste sur les bases historiques propres à chaque peuple est un fait historique irréfutable. Vouloir l'ignorer relève de l'autisme politique et surtout ne résout rien.

## ANNONCES LÉGALES

## AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte en date du 27 Janvier 2025 est constitué la SARL TRANSPORT L, Y au capital de 6000 euros, ayant son siège social Morne Etoile quartier Source Boisson 97250 SAINT PIERRE, objet : Transport divers de matériaux et marchandises, commissionnaire de transport, travaux de terrassement, vrddirectement ou indirectement toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social. Durée 99 ans à compter immatriculation. Gérant Monsieur Yohan Jean Baptiste LOUPEC FD9676

## MADININA TRANS CONNECT SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 153 000 € SIÈGE SOCIAL : N° 3566 GROSSE GOUTTIÈRE

## 97212 SAINT-JOSEPH AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Joseph du 11 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : MADININA TRANS CONNECT Siège : N° 3566 Grosse Gouttière - 97212 Saint-Joseph Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 153 000 € Objet : la Société a pour objet, en France et à l'étranger : l'exercice de l'activité de transport urbain de voyageurs.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises au respect d'un droit de préemption des associés et d'un agrément préalable de la collectivité des associés. Président : Guy-Albert BERNARD, demeurant : Grosse Gouttière - 97212 Saint-Joseph

Directeur Général : David, Hubert BERNARD, demeurant : 11 Lot Laugier 2 - 97215 RIVIERE SALEE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Fort de France

POUR AVIS

Le Président

FD9674

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI 2 AM IMMO

Forme : Société civile immobilière

Siège social : quartier rivière - Bambou

97240 Le François

Objet : Gestion de bien immobilier, location immobilière, rénovation de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Capital : 300 euros

Co - Gérants : CATHY ROMER, RAMA-

NICH KORALINE, COURLA MANUELA QUARTIER RIVIERE BAMBOU, 97240 LE FRANCOIS

Immatriculation au RCS de Fort de France

FD9680

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/03/2025, il a été constitué une SARL

dénommée SOLYMA IMMOBILIER, d'un

Capital social de 500€, dont le siège social

est 5 bis Rue du Criquet - 97200

Fort-de-France. L'objet social est la transac-

tion sur les biens immeubles et fonds

de commerces, la promotion immobilière,

les activités commerciales annexes, les

opérations mobilières ou immobilières en

France et à l'étranger. Les Co-Gérants

sont ROSELMAC Frantz demeurant 5 bis

Rue du Criquet - 97200 Fort-de-France,

VULCAIN Roméo demeurant Quartier

Morne Vert Allée des Bégonias - Immeuble

Privat Appt Sous/Sol \_ 97224 Ducos.

Durée : 99 ans à compter de son immat-

riculation au RCS de Fort-de-France.

FD9682

## AVIS DE CONSTITUTION

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION SOCIALE : AME-

THYSTE

OBJET SOCIAL : L'acquisition ou la pos-

session, par voie d'achat ou d'apport, bail

à construction, emphytéotique ou autre-

ment de tous immeubles ou droits immo-

biliers, la propriété, la mise en valeur, la

vente, la transformation, l'aménagement,

l'administration, l'exploitation, la création,

la réhabilitation, la construction, la loca-

tion et la jouissance de tous biens et

droits immobiliers, de tous biens et droits

pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

SIEGE SOCIAL : Petite Rochelle - Rue du Lazaret - 97224 DUCOS

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS

CAPITAL SOCIAL : Le capital social est

fixé à la somme de 1.000 euros, divisé en

1000 parts de 1 euro chacune,

GERANTE : Madame Muriel Marie

SICOT, née le 08/06/1976 à KOUROU

(Guyane), de nationalité française, de-

murant 39 Lotissement La Plantation -

Quartier les Coteaux - 97228 SAINTE-

LUCE.

IMMATRICULATION : RCS de Fort de

France

Pour avis,

La Gérante

FD9684

## AVIS DE MODIFICATION

## AVIS DE MODIFICATION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 novembre 2024, les associés de la société J.M RENOVA 972 au capital de 3 000 euro ont décidé ce qui suit :

- Cession de parts : Monsieur HAUS-TANT Jimmy cède 75 parts sociales à Monsieur PIERRE Max, Charles.

- Cession de parts : Monsieur PIERRE Mario, Charles cède 75 parts sociales à Monsieur PIERRE Max, Charles, à compter du 01 janvier 2025, et de modifier en conséquence les articles : 7 - 8 et 16 des statuts. Désormais à partir du 01 janvier 2025, Monsieur PIERRE Max, Charles

est le nouveau Gérant.  
Pour Modification au RCS de Fort de France. FD9675

**AVIS DE MODIFICATION**

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2025, la société JAKE, SARL au capital de 10 000€, siège social, 284, cité Dillon, 97200 Fort de France, SIRET 488 620 253 00010 les associés ont décidé de modifier les statuts en leurs articles 4, 6 et 7.

Ancien Article 4 : SIEGE SOCIAL  
Le siège social est fixé : 284-Cité Dillon 97200 FORT DE FRANCE  
Il peut être transféré en tout autre endroit par simple décision de la gérance, sous réserve de la ratification par la prochaine décision en assemblée extraordinaire des associés.

Nouvel Article 4 : SIEGE SOCIAL  
Le siège social est fixé : Saint-Laurent, Morne des Esses, 97230 SAINTE-MARIE  
Il peut être transféré en tout autre endroit par simple décision de la gérance, sous réserve de la ratification par la prochaine décision en assemblée extraordinaire des associés.

Ancien Article 6 : APPORTS  
Les soussignés font les apports suivants à la société :  
Monsieur RICHOL Roger 9 008 €  
La SARL JAR la somme de 992 €  
L'ensemble des apports en numéraire est de : 10 000 €

Nouvel Article 6 : APPORTS  
Monsieur Roger RICHOL 9 040€  
Monsieur Mathis RICHOL 240 €  
Madame Axelle RICHOL 240 €  
Madame Johanne RICHOL 240 €  
Madame Kélya RICHOL 240 €  
L'ensemble des apports en numéraire est de 10 000€

Ancien Article 7 : CAPITAL SOCIAL  
Le capital social d'origine est fixé à la somme de : 10 000 Euros et divisé en 625 parts égales d'une valeur nominale de seize euros chacune, souscrites et libérées à 100% et réparties entre les associés en proportion de leurs apports, soit :  
Monsieur RICHOL Roger 563 parts  
SARL JAR 62 parts  
Le total est égal au nombre de parts composant le capital social d'origine, soit 625 parts

Nouvel Article 7 : CAPITAL SOCIAL  
Le capital social d'origine est fixé à la somme de : 10 000 Euros et divisé en 625 parts égales d'une valeur nominale de seize euros chacune, souscrites et libérées à 100% et réparties entre les associés en proportion de leurs apports, soit :  
Monsieur Roger RICHOL 565 parts  
Monsieur Mathis RICHOL 15 parts  
Madame Axelle RICHOL 15 parts  
Madame Johanne RICHOL 15 parts  
Madame Kélya RICHOL 15 parts  
Le total est égal au nombre de parts composant le capital social d'origine, soit 625 parts

Ces modifications seront portées au registre de commerce et des sociétés de Fort de France.  
Pour avis et mention. FD9677

**SCI DE LA TIVOLI**  
**CAPITAL : 89.944,92 €**  
**SIÈGE : FORT DE FRANCE (97200)**  
**13 RUE FERNAND GABOLY, TIVOLI.**  
**RCS FORT DE FRANCE**  
**N° 342 447 323**  
**MISE À JOUR AUGMENTATION DE CAPITAL.**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 décembre 1995, il a été pris acte d'une augmentation de capital par apport en numéraire et

par conséquent de modifier le capital de la société à compter du 26 décembre 1995 comme suit :  
Nouvelle mention : le capital est fixé à la somme de : 89.944,92 EUR.  
Mention en sera faite au RCS de FORT DE FRANCE.  
Pour avis  
Le gérant FD9679

**GROUPE FONTAINE COMPTABILITE ET ADMINISTRATION SARL AU CAPITAL DE 150 € SIÈGE SOCIAL 8 RUE GEORGES EUCHARIS 97200 FORT DE FRANCE**  
**MODIFICATION AU RCS DE FORT DE FRANCE 753 552 421**

Par décision de l'associé Unique du 30/12/2024, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : Prestations de services en matière de Comptabilité, Contrôle de gestion, Gestion de la paie, Gestion des Ressources Humaines, Qualité Hygiène Sécurité et Environnement (QHSE) et Services administratifs divers.  
Modification au RCS de FORT DE FRANCE. FD9681

**AVIS DE MODIFICATION GRAND CASE**  
**SCI AU CAPITAL DE 1000,00 €**  
**RCS DE FORT DE FRANCE**  
**SIREN N° 839849658**

Avis est donné :  
- du transfert du siège social de la société à compter du 15/04/2025  
- du changement de gérant  
En conséquence les articles des statuts seront modifiés.  
Ancienne mention : rue de la bonne foi 97250 Saint-Pierre  
Nouvelle mention : appt 17 ENT BAT 6 Résidence PEGASE Cheval Blanc 97222 BELLEFONTAINE.  
Mme JOSEPH-ROSE Marie-Chanelle est nommée gérant à compter du 15/04/2025 en remplacement de Mr PALAMY Michel Thierry décédé.  
Pour avis le gérant FD9685

**DEBUT DE LOCATION-GERANCE**  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 mars 2025 à Le Lamentin, la société RUBIS Antilles Guyane, société par actions simplifiée au capital social de 798 750 euros, dont le siège social est situé « Tour Landscape » - 6 PL des Degrés - 92800 Puteaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° B 542 095 591, a donné bail à titre de location-gérance à la société CARAIB FUEL, société à responsabilité limitée au capital social de 5 000 euros ayant son siège social à résidence La Perle Appt 23 ZAC Etang Z'Abrirot - 97200 Fort de France, immatriculée au RCS de Fort de France sous le n° 532 586 989, un fonds de commerce de station-service exploité 208 avenue Maurice BISHOP - 97200 Fort de France, dénommé Station VITO SAINTE-THÉRÈSE, pour une durée de 3 ans, non renouvelable, à compter du 01er avril 2025.

En vertu de ce contrat, la SARL CARAIB FUEL exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et la société RUBIS Antilles Guyane, loueur, ne sera tenue d'aucune dette ni d'aucun engagement contractés par le locataire-gérant, et le fonds de commerce ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.  
Pour insertion unique  
La société bailleresse FD9687

**FIN DE LOCATION-GERANCE**  
Suivant acte sous seing privé en date du 29 mars 2022 à Le Lamentin, la Société

RUBIS Antilles Guyane, société par actions simplifiée au capital social de 798 750 euros, dont le siège est situé « Tour Landscape » - 6, Place des Degrés - 92800 Puteaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° B 542 095 591, avait donné bail à titre de location-gérance à la société CARAIB FUEL, société à responsabilité limitée au capital social de 5 000 euros, ayant son siège social à résidence La Perle Appt 23 ZAC Etang Z'Abrirot - 97200 Fort de France, immatriculée au RCS de Fort de France sous le n° 532 586 989, un fonds de commerce de station-service, exploité 208 avenue Maurice BISHOP - 97200 Fort de France, dénommé Station VITO SAINTE-THÉRÈSE.

En vertu de ce contrat, la SARL CARAIB FUEL a exploité ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et la société RUBIS Antilles Guyane, loueur, n'a été tenue d'aucune dette ni d'aucun engagement contractés par le locataire-gérant, et le fonds de commerce n'a pu en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant. Ce contrat est arrivé à échéance le 31 mars 2024.

Pour insertion  
La société bailleresse FD9688

**ANNONCE LEGALE DE LIQUIDATION ET DE RADIATION ANTICIPÉE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

Aux termes d'une AGE en date du 10 mars 2025 à quinze heures, l'associée unique et mandataire social de la Société : Le DOLCY EURL Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1500 euros  
Siège social : 24 rue pomme cannelle 97200 Fort-de-France  
Siret : 92025514800016 RCS Fort-de-France B 920 255 148  
A décidé la liquidation avec demande de radiation de la société du registre de commerce et des sociétés, après que la société fut dissoute par décision extraordinaire de l'associée parut au journal justice le 30/11/2024 avec date d'effet de cessation d'activité et de fermeture le 30/11/2024.  
Le résultat de liquidation se solde par un passif (insuffisance) de 9.179 € intégralement supportée par l'associée, et liquidateur, Madame Séverine BELLAY, de

nationalité Française, née Le 28 novembre 1991 Fort de France et élisant domicile au 24 Rue de la Pomme Cannelle - 97200 Fort de France (Martinique)  
Le siège de liquidation est au : 24 Rue de la Pomme Cannelle - 97200 Fort de France (Martinique)  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS tenu par le Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de Fort de France, à Route de Clairière-97200 Fort de France  
Pour avis,  
La Présidente. FD9689

**AVIS DE DISSOLUTION**

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE**

L'Assemblée générale extraordinaire du 07 avril 2025 a décidé la dissolution anticipée de la SASU E M B N - ESCALIER MAISON BOIS NARCIN au capital de 500 € et dont le siège social est au 15 chemin Fontane - Godissard - 97234 FORT DE FRANCE et de sa mise en liquidation amiable.  
L'associé unique Gilles NARCIN se présente en qualité de liquidateur  
Mention au RCS de Fort de France  
Le liquidateur FD9683

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**

L'assemblée générale ordinaire de la SARL POMPES FUNEBRES MINOT en date du 02 mars 2025 a décidé de la dissolution anticipée à titre de régularisation de ladite société au capital de 30 489.80 euros dont le siège social est rue Victor Hugo 97250 SAINT PIERRE. SIREN 332025246 à compter du 31 décembre 2022. Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui-ci où les actes et documents concernant la dissolution doivent être notifiés, a été fixé au quartier rue Victor Hugo 97250 SAINT PIERRE. Elle a été nommée comme liquidateur Madame Marcelline MINOT-BOUQUIN demeurant rue Victor Hugo 97250 SAINT PIERRE en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.  
Pour avis. FD9978



**Abonnez-vous à Justice**

Je désire recevoir "Justice" chaque semaine à mon domicile

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse exacte : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

	1 an	6 mois	3 mois
Martinique	<input type="checkbox"/> 90 €	<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 35 €
Guadeloupe/ Guyane	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 55 €	<input type="checkbox"/> 37 €
France	<input type="checkbox"/> 110 €	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 45 €

Retourner ce bulletin à  
Société des Editions "Justice" - BP 4031 - 46 rue André Alier  
97200 FORT DE FRANCE CEDEX  
Tél. : 05 96 71 86 83 / e-mail : ed.justice@wanadoo.fr

## Football an Péyi-Nou : Les enjeux de la fin de saison



Mené par Didier Vango, l'Inter de Sainte-Anne va rejoindre l'élite du Football martiniquais

### R1 : le RC Saint-Joseph est-il vraiment en route pour son premier titre ?

Avec une qualification en 32e de finale de Coupe de France (défaite 5-0 face aux professionnels du SC Bastia), qualifié en demi-finale de coupe de Martinique et actuellement leader du championnat de Régional 1 avec une seule défaite, le **RC Saint-Joseph** réalise la meilleure saison de son histoire et est bien parti pour remporter son premier titre de champion de Martinique. Les Joséphins ont 5 points d'avance sur le **Club Franciscain**, à 4 journées de la fin du championnat.

Dans le bas de classement, l'**US Diamantinoise** et le **New Club de Petit-Bourg**, ne sont pas encore relégués en Régionale 2, mais la tâche sera rude car ces deux clubs sont à 11 points du **Club Colonial**, premier non reléguable.



Le RC Saint-Joseph réalise une saison historique

### Coupe Vyv : Le Golden Lion représentera La Martinique

Mercredi 16 avril, le **Golden Lion** s'est qualifié pour les phases finales de la Coupe Vyv en battant en finale locale le **Club Colonial** sur le score de 2 à 1 après prolongations. L'édition 2025 de la Coupe VYV réunit les meilleures équipes des championnats de Guadeloupe, Guyane, Saint-Martin et Martinique. Les quatre équipes finalistes se retrouveront en Guadeloupe du 28 mai au 1er juin pour tenter de décrocher le trophée.

### R2 Poule A : L'Inter de Sainte-Anne assure sa promotion en R1 !

A deux journées de la fin, l'Inter de Sainte-Anne assure sa montée en R1 après avoir dominé l'ensemble de la saison. Sur les 20 matchs joués, les Intéristes l'ont remporté 18 fois, fait un match nul et subi une seule défaite. Un rythme difficile à suivre pour ses poursuivants, dont le **Racing Club de Rivière-Pilote**. Les Pilotins sont assurés de disputer les barrages d'accession

face à la deuxième équipe de la Poule B.

Les 5 dernières équipes de ce championnat sont menacées par une possible relégation. Les points sont serrés et tout peut encore arriver. C'est l'une des attractions de la fin de la saison. Gare aux vaincus !

	Equipes	Points	Différences de buts
8	A.C. VERT PRE	40	-16
9	A.S. MON PITO	38	-14
10	ST. SPIRITAIN	38	-16
11	U.S. MARINOISE	38	-17
12	GOOD LUCK	36	-19

### R2 Poule B : 3 équipes pour une place en R1

Dans la poule dite du Nord, l'**A.S Morne des Esses**, l'**US Robert** et l'**Assaut de Saint-Pierre** sont tous les trois en lice pour une accession en R1. Rien n'est encore joué, d'autant plus que lors de la dernière journée, l'ASMDE reçoit l'USR. Le premier de la poule est directement qualifié en R1 tandis que le second affrontera le **Racing Club de Rivière-Pilote**.

Les trois dernières places sont occupées par le **Silver Star** (10e, 34 points) l'**Etendard** (11e, 29 pts) et l'**ASCEF** (12e, 28 pts). Les deux derniers sont relégués en R3, et le 10e affronte le 10e de la poule A.

	Equipes	Points	Différences de buts
1	A.S. MORNE DES	72	53
2	U.S. ROBERT	71	36
3	ASSAUT	67	48

### R3 : 5 équipes sur 8 accéderont à la R2

Après une première phase de championnat où les 4 meilleures équipes des poules A et B se qualifient, place à la poule haute de R3 composée donc de 8 équipes. Les 5 premières équipes de la seconde phase accèdent à la R2. A trois journées de la fin, l'**Etoile de Basse-Pointe** et la **JS Eucalyptus** sont déjà assurées d'être promues en R2. Le championnat s'annonce palpitant entre le **S.C Lamentin** (3e, 29pts), l'**UJ Monnerot** (4e, 28 pts) le **Rapid Club du Lorrain** (5e 26 pts), la **JS Marigot** (6e, 25 pts) et l'**Excelsior** (7e, 18 pts).

La montée en R2 pour le **FEP Monésie** n'est plus réalisable. Le club de Sainte-Luce jouera les arbitres dans cette fin de poule haute.

### Demi-finale de Coupe de Martinique : Rendez-vous les 6 et 7 mai

Le RCSJ peut rêver d'un doublé coupe-Championnat. Il faudra d'abord se débarrasser du Club Colonial en demi-finale. L'autre confrontation c'est le Club Franciscain contre le Golden Lion, deux clubs qui espèrent soulever un trophée en fin de saison.

J-PM (19/04/2025)